



L'Echo des menhirs



BULLETIN COMMUNAL N°92 – JANVIER 2024

Directeur de la publication : M Daniel MAHÉ, Maire de Saint-Just N°ISSN 1630 1992

Impression en 600 exemplaires par RIM IMPRIMERIE – 02 97 66 25 23

Bonjour à toutes et tous

L'aménagement du bourg commence à prendre forme, la phase 1 est terminée depuis la fin de l'année, et les phases 2 et 3 commenceront mi-janvier pour se terminer mi-mai.

La finalisation de tous ces travaux nous permettra d'accueillir la flamme olympique le 1^{er} JUIN 2024 dans des conditions optimales. J'en profite pour solliciter toutes les bonnes volontés pour se rapprocher des associations pour apporter votre aide ce jour-là (tenue de la buvette, restauration etc. ...).

La création du village intergénérationnel (5 logements réalisés par l'agence NEOTOA) va permettre de finaliser l'aménagement du centre bourg. Une première réunion aura lieu en janvier pour valider le début de chantier.

La création de l'alliance la Chapelle de Brain /Renac /Saint-Just vient d'être finalisée, celle-ci consiste à créer un cheminement pédestre et boucle vélo entre les 3 communes.

La vente du fournil a été signée le 7 décembre. Un artisan commerçant va s'y installer pour la confection de crêpes et galettes.

Le lotissement des landes est en cours d'étude avec l'agence EGUIMOS, celui-ci sera composé de 13 lots et situé entre la rLute de Renac et la rue de l'Abbé Corbe.

Une convention a été signée avec le SDE35 pour le remplacement de tous les candélabres. Les premiers ont été posés dans le bas de la place de l'église. Le passage en Leds permettra une économie substantielle.

Un plan pluriannuel de défense extérieure contre l'incendie (DECI) a débuté en décembre et va permettre la protection de tous les habitants de la commune.

Tous les lots de la zone de Bel Air sont vendus, une entreprise est déjà installée.

Comme tous les ans, je tiens à féliciter tous les candidats du concours des maisons fleuries et les candidats du concours photos.

Je remercie tous les bénévoles qui ont aidé à repeindre les panneaux de village pour éviter d'avoir à les changer : Gaston, Jean-Marc, Maïté, Jean-Paul, Marie-Madeleine, Véronique et Annie.

Je vous souhaite à toutes et tous une bonne année 2024.

Votre Maire,
Daniel MAHÉ.

SOMMAIRE

Carnet de familles	p.3
Autorisations d'urbanisme	p.4
Conseils municipaux	p.5
Séance du 27 juin 2023	
Séance du 13 septembre 2023	
Séance du 19 octobre 2023	
Séance du 23 novembre 2023	
Communiqués de la Mairie	p.19
Les horaires d'ouverture	
Concours photo	
Concours des maisons fleuries	
Composteur de l'église	
Application IntraMuros	
Appel à bénévoles	
Aménagement du bourg	
Civisme	
Abattage des arbres	
Curage des fossés	
Conciliateur de justice	
Hébergements de tourisme	
Informations sur votre taxe foncière	
Repas des aînés	
Les actualités de la médiathèque	
Redon Agglomération	p.27
Informations pratiques	p.28
Paroisse Saint-Amand-de-l'Aff	
Monoxyde de carbone	
La Mission locale	
AXA « Ma Santé pour votre commune »	
Zoom sur un service de l'Udaf 35	
Vie associative	p.32
Calendrier des animations 1 ^{er} semestre	
Comité des fêtes	
Amicale des parents de l'école publique	
APEL Notre-Dame	
Just'Mobil	
Ecole privée Notre-Dame	
CPIE Val de Vilaine	
Botaplus	
Mégalithes'Storm	
Tennis Club de Cojoux	
ESCP Volley	
Foyer d'Animation Rural	
Vie économique	p.42
Souvenirs de guerre	p.43

Plan Communal de Sauvegarde de la population

C'est IMPORTANT !!! POUR UNE PRISE EN CHARGE IMMÉDIATE INSCRIVEZ-VOUS!

En cas de sinistre, prise en charge de la population par les services de secours.



Vous êtes isolé(e) ?

Vous êtes sans moyens de transport ?

Problèmes de santé ?
Besoin d'assistance particulière ?

Inscription à la mairie de SAINT-JUST au 02 99 72 00 46

Carnet de familles



Ils ont montré le bout de leur nez



Brieuc LE FLOCH

« 14, rue Lucie Aubrac »

le 05 juillet 2023

Diane ANDRETTI HOBMA

« 6, rue du Halgouët »

le 30 juillet 2023

Lucas TOULY

« 8, La Forgerais »

le 04 septembre 2023

Éhowynn VESSERON

« 23, La Gouitais »

le 07 septembre 2023

Livie POULAILLEAU

« 17, La Bonhommais »

le 19 septembre 2023

Milana GILLES

« 29, Le Mottay »

le 06 novembre 2023

Ils se sont unis



Jean CAUSSE et Anaëlle VORC'H

« 20, Le Bignon »

le 24 juillet 2023

Ils nous ont quittés



Yvette POULY, épouse LE GOFF

« 47, La Basse Lande »

le 30 juin 2023

Marie LEPEINTRE, veuve LEGENDRE

« Maison de retraite de Pipriac »

le 23 juillet 2023

Michelle BOULAIS, épouse CHEVAL

« 32, Le Mottay »

le 11 octobre 2023

William CHOPIN

« 40, La Ville d'Appée »

le 07 novembre 2023

Urbanisme



Toute modification de façade ou ajout de surface doit faire l'objet d'une déclaration préalable ou d'un permis de construire. Le non-respect de la loi peut être préjudiciable en cas de vente ou de réclamations.

Autorisations d'urbanisme accordées au 2nd semestre 2023

Déclarations préalables

- MILLET Chloé : Modification des ouvertures « 43, Le Chêne »
- ALLARD Christophe : Installation de 24 panneaux solaires sur toiture « 10, La Gironnais »
- NEWAY : Panneaux solaires « 6, rue Lucie Aubrac »
- TUEL Kévin et JANVIER Edith : Rénovation d'une habitation « 70, La Porte »
- TERRA NOVA : Bardage extérieur « 38, Le Petit Clairret »
- BOUCHAÏR Abdelaziz : Installation de 2 panneaux solaires « 6, La Boscherai »
- LLANES Louis : Construction d'un abri de jardin « 16, Camas »
- PRIME Corentin : Installation d'une clôture « 1, Domaine de la Tertrée »
- YVOIR Olivier : Modification de façade « 5, rue Abbé Corbe »
- BOSCHET Frères : Installation de panneaux photovoltaïques sur toiture « 17, Quily »
- PORET Florian : Installation de panneaux solaires sur toiture « 68, Le Feuillet »
- YVOIR Olivier : Modification de la clôture « 5, rue Abbé Corbe »
- France Habitat Energie : Installation de 12 panneaux photovoltaïques sur toiture « 7, La Boscherai »
- TARRADA Quentin : Edification d'une clôture « 29 bis, La Gouitais »

Permis de construire

- JINGUENÉ Adrien : Construction d'une maison d'habitation « La Moissonais »
- DEBRAY Claire : Changement de destination d'un hangar en habitation avec carport « 18, Camas »
- COMMUNE DE SAINT-JUST : Création d'une halle non close « Place de l'église »
- FAVREAU Corentin : Construction d'une maison d'habitation avec garage « 7, Allée des Pommiers »
- SAS LUM IMMO : Construction d'un bâtiment industriel « ZA de Bel Air »
- MOISON Aline : Extension d'une habitation « 65, La Forgerai »
- SENE David : Construction d'une maison individuelle « 3, Allée des Pommiers »
- CHASLES Christèle : Construction d'une extension, garage et abri de jardin « 27, Le Séveroué »

Réunions du Conseil municipal



Vous trouverez ci-dessous des condensés des procès-verbaux des réunions de conseil municipal : les délibérations sont consultables à la mairie et sur le site Internet.

SÉANCE DU 27 JUIN 2023

Étaient présents : M. D. MAHÉ, Mme C. DUTHU, M. G. BAUDU, Mme V. LUC, M. H. JARNOT, M. C. BOUREL, M. B. DALLÉRAC, Mme H. FRANGEUL, Mme M. MAHÉ, M. H. BLOUIN et M. V. YVOIR

1. Vote des comptes administratifs 2022 du budget principal et budgets annexes : 2ème convocation à la suite d'un quorum non atteint lors de la 1ère séance du vote

A / Budget principal : Vote du Compte Administratif 2022

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultat reporté 2021		182 955,86 €		72 303,96 €
Opérations de l'exercice	743 642,56 €	870 563,29 €	579 085,42 €	499 934,86 €
Part affectée à l'investissement : exercice 2022	100 000,00 €			
TOTAUX	843 642,56 €	1 053 519,15 €	579 085,42 €	572 238,82 €
Résultat de clôture		209 876,59 €		- 6 846,60 €

B/ Budgets annexes :

• Lotissement Lucie Aubrac : Vote du Compte Administratif 2022

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent 2021	Part affectée à l'investissement exercice 2022	Résultat de l'exercice 2022	Résultat de clôture de l'exercice 2022
Fonctionnement	11 795,93 €	0	54 017,67 €	65 813,60 €
Investissement	-17 769,02 €	0	-34 945,27 €	-52 714,29 €
Total	-5 973,09 €	0	19 072,40 €	13 099,31 €

• Lotissement des Grottes : Vote du Compte Administratif 2022

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent 2021	Part affectée à l'investissement exercice 2022	Résultat de l'exercice 2022	Résultat de clôture de l'exercice 2022
Fonctionnement	11 673,19 €	0	-16 196,51 €	-4 523,32 €
Investissement	-142 913,37 €	0	126 184,64 €	-16 728,73 €
Total	-131 240,18 €	0	109 988,13 €	-21 252,05 €

2. Déclaration d'Intention d'Aliéner de biens soumis au DPU : ZD 290 à 294

Le conseil municipal a décidé à l'unanimité de ne pas exercer son droit de préemption sur les terrains cadastrés ZD 290 à 294, d'une contenance totale de 29 a 67 ca situés « Bosné ».

3. Déclaration d'Intention d'Aliéner de biens soumis au DPU : AB 368, AB 372 et AB 375

Le conseil municipal a décidé à l'unanimité de ne pas exercer son droit de préemption sur les parcelles cadastrées AB 368, AB 372 et AB 375 sis « Rue du Halgouët » d'une contenance totale de 12 a 98 ca, en tenant compte de la régularisation à venir concernant le passage au Nord de ces parcelles desservant la cantine :

Pour donner suite à la DIA en date du 28/02/2023 adressée par lettre recommandée avec AR en date du 1/03/2023, la commune a fait savoir qu'elle était intéressée par une partie du terrain vendu, servant de passage,

situé au Nord des parcelles vendues, pour accéder à la cantine.

Les vendeur et acquéreur étant d'accord pour accéder à cette demande, il a été convenu qu'à la suite de la vente par les Consorts LOIZANCE au profit de M. JOUIN, ce dernier régulariserait un acte de vente pour céder ce passage à la commune de Saint-Just à titre gratuit ; la mairie s'engageant de son côté à contacter un géomètre et à supporter le coût de la division et de l'acte de cession à intervenir à la suite, au Nord de ces parcelles.

4. Aménagement du bourg : validation de la structure de la Halle

Le projet de la halle établi par l'Atelier ERSILIE de Guer s'élève à 62 500 € HT soit 75 000 € TTC.

Après discussion, le conseil municipal demande de rajouter un bardage côté Ouest

jusqu'au 2^{ème} poteau pour couper du vent puis valide par 12 pour et 1 abstention cette phase de conception de la halle et charge M. le Maire de signer tous documents s'y rapportant notamment la demande de permis de construire.

5. Défense Extérieure Contre l'Incendie : plan de financement et demande de subvention Fonds Vert

La commune a été classée en zone à risque pour les feux de forêts et de landes, ce qui nécessite une mise en place rapide des moyens de défense incendie sur tout le territoire.

DEFENSE EXTERIEURE CONTRE L'INCENDIE					
Dépenses HT			Recettes		
Acquisition de terrain et branchement eau	85 000.00 €	19.18 %	Etat : Fonds Vert	354 476.00 €	80.00 %
Travaux (acquisition bâches et poteaux incendie)	358 095.00 €	80.82 %	Autofinancement	88 619.00 €	20.00 %
TOTAL	443 095.00 €	100.00 %	TOTAL	443 095.00 €	100.00%

Le conseil municipal après délibération, à l'unanimité approuve le plan de financement prévisionnel ainsi défini sous réserve de l'accord des subventions et sollicite l'aide de l'Etat au titre du Fonds Vert pour cette opération et toutes subventions susceptibles d'être allouées.

6. Festival « Court-Circuit » 2023 : convention de partenariat

Créé en 2016, initié par l'Antipode MJC de Rennes et aujourd'hui coordonné par ILOZ (ancien PAE MSP) de Pipriac, « Court-Circuit » est un dispositif original hors les murs et co-construit qui permet de proposer entre 5 et 9 rendez-vous artistiques sur 3 jours à l'échelle du bassin de Pipriac. En cette année 2023, l'équipe organisatrice propose une 6^{ème} édition les 14, 15 et 16 septembre prochain, à raison de 2 concerts par jour (hors le samedi, 1 concert en soirée). La mairie de Saint-Just et la médiathèque-Espace des Landes vont s'inscrire dans la 7^{ème} édition de cet évènement culturel "Court-circuit".

La commune va passer un accord de partenariat et s'engager à soutenir le projet « Court-Circuit » logistiquement en étant représentée lors des réunions « Court-Circuit », et financièrement à hauteur de 700€ pour le concert jeudi 14 septembre 2023 à 19 h 30 devant la médiathèque-Espace des Landes avec une invitation du public à partir de 19 heures.

La médiathèque-Espace des Landes s'engage à : accueillir le concert et mettre à disposition un espace adapté ainsi qu'un lieu de repli en cas d'intempéries (l'église) ; communiquer sur l'évènement par le biais de

ses différents outils de communication numérique (site internet, réseaux sociaux...) ; entretenir le lieu pour le jour du concert ; mettre à disposition du matériel d'entretien et

des sanitaires ; prévoir le repas et les boissons pour les 5 intervenants prévus pour le concert.

L'accès au site sera gratuit et ouvert à tous.

7. Vente chemin rural du Vieux Bourg desservant les parcelles ZT17 à ZT22

Le conseil municipal a décidé à l'unanimité de vendre au prix de 230 € le chemin rural qui passe devant la propriété de M. Patrice FOURAGE pour une surface d'environ 260 m² ; les frais de bornage et d'acte notarié sont à sa charge.

8. Prix de repas à la cantine pour l'année scolaire 2023/2024

- 4,20 € pour un menu enfant,
- 4,60 € pour un menu adulte (uniquement aux stagiaires de l'école privée ou de la mairie, au personnel enseignant de l'école privée et au personnel municipal)

9. Tarifs de la garderie pour l'année scolaire 2023/2024

- 1,00 € la ½ heure avec plafond de 50 € par enfant / mois,
- 3,00 € le ¼ d'heure en cas de retard,
- 15,00 € à partir de 3 retards répétés par mois au-delà du plafond,
- 0,50 € de 8 h 30 à 8 h 45.

10. Questions diverses

•Déclaration d'Intention d'Aliéner de biens soumis au DPU : ZQ 463

Le conseil municipal a décidé à l'unanimité de ne pas exercer son droit de préemption sur le terrain cadastré ZQ 463, d'une contenance totale de 32 m² situé « Rue de Launay ».

•Vente du chemin rural n° 420

Le conseil municipal charge à l'unanimité M. le Maire d'établir le titre de recette à l'encontre de la SCEA LUMEAU pour la somme de 716.18 € correspondant aux frais liés à la vente du chemin rural n° 420 au lieu-dit « Bocadève ».

•DÉLIBÉRATION portant approbation de la motion « Zéro Artificialisation Nette » de l'AMRF

Considérant que la commune partage l'ambition de réduire le phénomène d'artificialisation des sols et de préserver la qualité des aménités rurales ;

Considérant que les objectifs lui étant (ou en passe de lui être) assignés par le schéma de cohérence territoriale impacteront la commune dans son développement ;

Considérant que l'atteinte de l'objectif de « Zéro Artificialisation Nette » passera par l'octroi de moyens substantiels pour accélérer le recyclage du foncier, la rénovation du bâti et par la reconnaissance d'un véritable droit au projet communal ;

Vu la proposition de loi visant à faciliter la mise en œuvre des objectifs de « zéro artificialisation nette » au cœur des territoires, Vu la loi n°2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et

résilience face à ses effets, et notamment son article 194 ;

Vu le décret n°2022-762 du 22 avril 2022 relatif aux objectifs et aux règles générales en matière de gestion économe de l'espace et de lutte contre l'artificialisation des sols du schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires ;

Vu le décret n°2022-763 du 22 avril 2022 relatif à la nomenclature de l'artificialisation des sols pour la fixation et le suivi des objectifs dans les documents de planification et d'urbanisme ;

le conseil municipal a décidé à l'unanimité d'approuver la motion « Zéro Artificialisation Nette » de l'Association des maires ruraux de France annexée à la présente délibération, et d'adresser la présente délibération et la motion au député de la Circonscription.

•Jeux Olympiques 2024

M. le Maire annonce que la Flamme qui sera allumée à Olympie passera sur la commune le samedi 1^{er} juin 2024 sur le Site Mégalithes et Landes. Il remercie vivement le Conseil Départemental d'avoir pensé à la commune de Saint-Just et appelle toutes les associations communales pour faire de cette journée un évènement inoubliable !

Une première rencontre avec les associations aura lieu le 4/07/2023 à 18 heures, salle de la mairie.

Commission municipale « Culture, Enfance, Jeunesse »

Le conseil municipal à l'unanimité a décidé de limiter la composition de la Commission « Culture, Enfance, Jeunesse » aux seuls élus et de ne pas intégrer de membres extérieurs.

SÉANCE DU 13 SEPTEMBRE 2023

Étaient présents : M. D. MAHÉ, Mme C. DUTHU, Mme V. LUC, M. H. JARNOT, M. C. BOUREL, Mme H. FRANGEUL, Mme M. MAHÉ, M. H. BLOUIN, Mme N. DELACOUR, Mme A. HERVÉ et M. V. YVOIR

1. Transfert de compétence PLUi

L'exercice de la compétence en matière de plan local d'urbanisme est obligatoire pour les communautés d'agglomération, en application de l'article L.5216-5 du code général des collectivités territoriales (CGCT). Toutefois, l'article 136 de la loi du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, dite « loi ALUR », prévoit des dispositions particulières permettant à une minorité de communes membres d'une communauté d'agglomération de s'opposer au transfert à cette dernière de la compétence PLU prévu par la loi.

Les membres de Redon Agglomération se sont opposés au transfert de la compétence PLU au moment du renouvellement général des conseils municipaux et communautaires dans les conditions prévues au premier alinéa du II de l'article 136 de la loi ALUR, tout en décidant de porter le débat relatif au plan local d'urbanisme intercommunal à mi-mandat. En effet, le troisième alinéa du II de ce même article ouvre une possibilité de transfert de cette compétence « à tout moment » si une communauté d'agglomération n'est pas compétente en matière de PLU à l'expiration d'un délai de trois ans à compter de la publication de la présente loi, à savoir le 27 mars 2017.

Conformément à cet engagement, le débat relatif au plan local d'urbanisme intercommunal s'est structuré autour de :

- 4 réunions territoriales (Allaire, Plessé, Pipriac, Redon) en novembre et décembre 2022 qui ont rassemblé près de 300 conseillers municipaux issus des 31 communes du territoire et dont l'objectif était de présenter le fonctionnement d'un plan local d'urbanisme intercommunal et de définir les conditions de réussite d'un tel document :
- Débats en conférence des maires les 13 mars et 9 mai 2023.

De ces différents temps, il est ressorti que les conditions de réussite d'un plan local d'urbanisme intercommunal reposent notamment sur :

- La **proximité** avec le rôle affirmé des communes dans l'élaboration et la vie du plan local d'urbanisme intercommunal ;
- La **réactivité** avec un principe de modifications/révisions régulières du plan local d'urbanisme intercommunale pour répondre à la dynamique des territoires.

Il a été convenu d'établir une charte de gouvernance, ci-annexée, dans l'objectif de répondre à ces objectifs.

Il a également été rappelé que le plan local d'urbanisme intercommunal permet de :

- Partager une vision et un projet politique fort entre les 31 communes du territoire
- Répondre collectivement aux enjeux de sobriété foncière
- Articuler les différentes politiques publiques des communes et de l'agglomération, et les traduire d'un point de vue opérationnel
- Déployer une ingénierie partagée en urbanisme
- Optimiser les coûts associés à l'élaboration et au suivi des documents d'urbanisme

C'est dans ce cadre que le conseil communautaire a approuvé le 26/06/2023 par délibération le transfert de compétence document d'urbanisme des communes vers la communauté d'agglomération.

Considérant qu'un plan local d'urbanisme intercommunal permet de construire et partager un projet politique fort entre les 31 communes du territoire de REDON Agglomération ;

Considérant que les principes de proximité et de réactivité doivent être au cœur de

l'élaboration et du suivi d'un plan local d'urbanisme intercommunal ;

Le conseil municipal a décidé à l'unanimité d'approuver le transfert de la compétence «

plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale », d'approuver les termes de la charte de gouvernance et d'en assurer la mise en œuvre.

2. Déclaration d'Intention d'Aliéner de biens soumis au DPU : ZH 396

Le conseil municipal a décidé à l'unanimité de ne pas exercer son droit de préemption sur le terrain cadastré ZH 396, d'une contenance totale de 25 a 90 ca situé « Camas ».

3. Déclaration d'Intention d'Aliéner de biens soumis au DPU : AB 296, AB 297, AB 298, AB 300 et AB 301

Le conseil municipal a décidé à l'unanimité de ne pas exercer son droit de préemption sur les terrains cadastrés AB 296, AB 297, AB 298, AB 300 et AB 301, d'une contenance totale de 4 a 18 ca situés «18 Allée des Cerisiers».

4. Vente du fournil de la boulangerie et du matériel professionnel

Par délibération n° 2023/044 du 4/05/2023, le conseil municipal avait décidé de procéder à la vente du fournil de la boulangerie et du matériel professionnel à M. et Mme PERRAUD Steeve de Beslé sur Vilaine. Les échanges avec M. et Mme PERRAUD Steeve restent sans réponse et le dossier n'a pas évolué. Ces éléments conduisent la commune à le fermer et à envisager une cession auprès d'un autre acquéreur.

Le conseil municipal a décidé à l'unanimité d'annuler la délibération n° 2023/044 du 04/05/2023 et d'approuver la vente du bâtiment fournil et du matériel professionnel à M. Jérémie GAUTHIER de Saint-Just, pour un prix de vente à 50000 € pour le terrain cadastré AB 299 (avec présence d'un bâtiment) et 40000 € pour le matériel professionnel.

5. Lotissement Domaine des Landes : Mission Urbanisme et Maîtrise d'œuvre

Deux entreprises ont répondu à la consultation lancée pour la mission Urbanisme et Maîtrise d'œuvre du « Lotissement Domaine des Landes » jusqu'à 15 lots :

QUARTA		EGUIMOS	
25 980.00 € HT	31 176.00 € TTC	24 250.00 € HT	29 100.00 € TTC

Cette mission est confiée à EGUIMOS pour un montant HT de 24 250,00 € soit 29 100,00 € TTC.

6. Aménagement du bourg Phases 2 et 3 : validation du plan de financement et demandes de subventions dont Fonds Vert et DETR

PHASE 2

Le plan de financement de cette opération est arrêté de la façon suivante, par 12 pour et 1 abstention :

AMENAGEMENT DU BOURG (phase 2)					
Dépenses HT			Recettes		
Installation de chantier	9 350.00 €	2.63 %	ETAT DETR	100 060.65 € (acquis)	28.14 %
Terrassements généraux	43 208.55 €	12.15 %	Fonds Vert « Renaturation des Villes et des Villages »	184 393.95 € (à solliciter)	51.86 %
Voiries et bordures	156 236.30 €	43.94 %	Autofinancement	71 113.65 €	20 %
Eaux usées	18 159.90 €	5.11 %			
Eaux pluviales	40 805.60 €	11.48 %			
Espace vert	37 807.90 €	10.63 %			
Honoraires bureaux d'étude et divers	50 000.00 €	14.06 %			
TOTAL	355 568.25 €	100.00 %	TOTAL	355 568.25 €	100.00 %

PHASE 3

Le plan de financement de cette opération est arrêté de la façon suivante par 12 pour et 1 abstention :

AMENAGEMENT DU BOURG (phase 3)					
Dépenses HT			Recettes		
Installation de chantier	17 000.00 €	5.12 %	ETAT DETR	99 534.75 € (à solliciter)	30.00 %
Terrassements généraux	36 872.00 €	11.11 %	Fonds Vert « Renaturation des Villes et des Villages »	165 891.25 € (à solliciter)	50.00 %
Voiries et bordures	144 880.00 €	43.67 %			
Structure complète	29 974.50 €	9.03 %			
Eaux pluviales	30 066.00 €	9.06 %			
Espace vert	22 990.00 €	6.93 %			
Honoraires bureaux d'étude et divers	50 000.00 €	15.08 %	Autofinancement	66 356.50 €	20.00 %
TOTAL	331 782.50 €	100.00 %	TOTAL	331 782.50 €	100.00 %

Le conseil municipal va solliciter l'aide de l'Etat au titre de la DETR, du Fonds Vert pour ces opérations et toutes les subventions susceptibles d'être allouées (Conseil Régional, Conseil Départemental, Redon Agglomération).

7. Marché médiathèque : exonération totale des pénalités de retard à l'entreprise de maçonnerie

Au regard des éléments présentés, il apparaît qu'afin de pouvoir solder financièrement le marché de l'entreprise LE LIEVRE Maçonnerie, notamment parce que sa responsabilité n'est pas engagée, il est nécessaire de procéder à une exonération totale des pénalités de retard qui s'élèvent à 1 200 €.

8. Prix de repas à la cantine pour l'année scolaire 2023/2024 : panier repas fourni par la famille cause allergies

Le conseil municipal a décidé à l'unanimité d'appliquer la gratuité pour un panier repas fourni par une famille dont l'enfant est allergique à certaines denrées et consommé dans les locaux du restaurant scolaire municipal sur l'année scolaire 2023-2024.

9. Questions diverses

•Dépôts illicites : remises gracieuses accordées

M. le Maire fait part de courriers reçus de trois personnes demandant une remise gracieuse de l'amende forfaitaire de 150 € qui leur a été appliquée lors de dépôt sauvage de déchets sur « Cojoux » le 20/07 dernier.

Elles sollicitent l'indulgence des membres du conseil municipal sachant que l'infraction n'a pas été un acte volontaire et demandent par conséquent, l'annulation des titres de recettes émis à leur encontre.

Après délibération, le conseil municipal accepte à l'unanimité la remise gracieuse à titre exceptionnel des amendes en raison des faits évoqués.

•Assujettissement des logements vacants à la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale

La taxe d'habitation sur les logements vacants (THLV) a pour objectif d'inciter à la réhabilitation et à la relocation des logements vides en soumettant à la taxe d'habitation les propriétaires de logements non meublés et non occupés depuis au moins deux années consécutives au 1^{er} janvier de l'année d'imposition.

Compte tenu de la problématique de la vacance de logement sur le territoire municipal et de la forte demande par ailleurs supérieure à l'offre, il convient de lutter contre cette vacance.

Vu l'article 1407 bis du code général des impôts, le conseil municipal, par 12 pour et 1 contre, décide d'assujettir les logements vacants à la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale à compter du 1^{er} janvier 2024.

Logements concernés :

- Sont concernés les seuls logements, c'est-à-dire les seuls locaux à usage d'habitation
- Conditions d'assujettissement des locaux :
 - o Logements habitables (clos, couverts et pourvus des éléments de confort minimum)
 - o Logements non meublés

Appréciation de la vacance :

Est considéré comme vacant un logement libre de toute occupation pendant plus de deux années consécutives. Un logement occupé plus de 90 jours consécutifs au cours d'une des deux années de référence n'est pas considéré comme vacant.

La vacance ne doit pas être involontaire.

•Acquisition de panneaux de signalétique

Le conseil municipal a validé le devis de SIGNAUX GIROD de Saint-Gilles pour l'acquisition de panneaux de signalétique (numéros de rue, panneaux de village, panneaux ralentisseurs, panneaux limitation de vitesse, panneaux voie sans issue, panneaux école) pour la somme de 2 364.81 € HT soit 2 837.77 € TTC.

•Convention relative à la fourniture de repas en liaison chaude

Le contrat étant arrivé à son terme, la convention relative à la fourniture de repas en liaison chaude a été renouvelée à compter de

la rentrée scolaire 2023 et validée par M. le Maire.

•Local palets :

Compte tenu de l'augmentation du nombre d'adhérents, le bureau du club de palets demande : la pose d'un tapis dans la salle des sports lors de leurs entraînements ou l'agrandissement du local actuel en supprimant le mur entre les deux pièces. Il s'agit d'un mur de soutien. Voir pour un devis auprès d'un professionnel ou à faire en interne.

•Terrain en centre bourg

M. le Maire fait part de la demande de la propriétaire du terrain cadastré AB 008, mis en vente et attendant à une parcelle communale.

•Commission « INVENTAIRE DE LA BIODIVERSITÉ » le 3/10/2023 à 18 heures en mairie.

Ordre du jour : Projet TVB-ZH financé par le Département 35.

•Réunion de la Commission « Associations, Sports et Planning des salles communales » avec les Présidents d'associations pour le planning des salles le 21/09 à 18 heures

SÉANCE DU 19 OCTOBRE 2023

Etaient présents : M. D. MAHÉ, Mme C. DUTHU, M. G. BAUDU, Mme V. LUC, M. H. JARNOT, M. B. DALLÉRAC, M. H. BLOUIN et M. V. YVOIR

1. Réaménagement du bourg phase 1 : travaux complémentaires (avenant n°1 Lot n° 1)

Le conseil municipal a validé, par 1 abstention et 11 pour, l'avenant n° 1 dont le titulaire du marché est EUROVIA Bretagne SAS de Bruz pour des travaux complémentaires : rainurage des marches, maçonnerie, aménagement devant la mairie, sablage bordure.

N° Lot	Entreprise	Montant initial marché HT	Avenant n° 1 HT	Nouveau montant du marché HT
1	Eurovia Bretagne SAS	344 437.25 €	39 476.00 €	383 913.25 €

2. Réaménagement du bourg Phase 2 Secteur parvis Eglise – Phase 3 Place Nord et rue du Halgouët : lancement de la consultation pour le marché de travaux

Chaque conseiller municipal a été destinataire de l'ensemble des documents nécessaires au lancement de la consultation des entreprises par email à la date du 19/10/2023 afin de pouvoir les étudier préalablement et faire part des remarques éventuelles sur le projet.

Le conseil municipal a décidé, à l'unanimité

d'approuver les documents ainsi présentés et d'autoriser la publicité pour le lancement de la consultation auprès des entreprises selon les critères suivants :

- Réception des offres : 17 novembre 2023
- Début des travaux : 15 janvier 2024
- Fin des travaux : 17 mai 2024

- Critères de sélection : prix 50 points, valeur technique 50 points (présentation 10 points, méthodologie 25 points, planning et phasage

10 points, références de travaux similaires 5 points)

3. Réaménagement du bourg Phase 2 Secteur parvis Eglise – Phase 3 Place Nord et rue du Halgouët : validation du contrat de maîtrise d'œuvre

Les travaux d'aménagement du bourg phases 2 Secteur parvis Eglise – Phase 3 Place Nord et rue du Halgouët vont être engagés.

Le contrat de maîtrise d'œuvre signé avec l'Atelier ERSILIE SCOP SARL de Guer et ECR Environnement de La Chapelle des Fougeretz encadrera la tranche 1 d'aménagement du bourg.

Le conseil municipal a décidé à l'unanimité de désigner pour la maîtrise d'œuvre des phases 2 et 3 d'aménagement du bourg, l'Atelier

ERSILIE SCOP SARL de Guer et ECR Environnement de La Chapelle des Fougeretz, et d'adopter le contrat de maîtrise d'œuvre avec un taux de rémunération à 5.95 % (même taux que pour la tranche 1) portant le coût d'honoraires à :

- phase 2 Parvis de l'Eglise à : 12 316.50 € HT (calculé sur l'estimation 207 000 €HT)
- phase 3 Place Nord et rue du Halgouët à : 14 293.63 € HT (calculé sur l'estimation 240229 €HT)

Soit un coût total s'élevant à 26 610.14 € HT.

4. Construction d'une Halle : complément d'honoraires au bureau d'études ANA

Le conseil municipal, à l'unanimité, a décidé d'adopter l'avenant n° 1 aux honoraires signés avec le bureau d'études ANA moyennant un montant de 1200.00 € HT.

5. Souscription d'un emprunt

Considérant que pour financer les investissements prévus pour les travaux d'aménagement du bourg, il a été prévu au Budget Primitif de recourir à l'emprunt, et en attendant de recevoir toutes les subventions dont le solde ne sera versé qu'une fois tous les travaux achevés, le Conseil Municipal a décidé

de souscrire un emprunt, selon proposition de la Caisse ARKEA BANQUE E&I, filiale du Crédit Mutuel Arkéa : un prêt à long terme de 400.000,00 €, - durée de 15 ans, - au taux fixe de 4,23%, avec échéances trimestrielles, frais de dossier à 400,00 €.

6. Souscription d'un crédit court terme (ligne de trésorerie)

Le conseil municipal a décidé à l'unanimité d'ouvrir une ligne de trésorerie pour un montant de 100 000 € pour une durée d'un an

et de retenir la proposition d'ARKEA Banque Entreprises et Institutionnels filiale de Crédit Mutuel Arkéa.

☞ Suite au départ d'un conseiller municipal, le quorum n'étant plus atteint les points n° 7 à 12 ont été abordés sans délibération du conseil municipal.

7. Convention d'organisation et de prise en charge des transports scolaires vers les piscines communautaires de Redon Agglomération pour l'année 2023-2024

8. Vente d'une partie du CR 114 à « Landrenais » : délibération modificative

9. Proposition de l'offre promotionnelle « dépendance pour votre commune »

10. Système e-Boo : installation et mise en service d'un coffret pour service d'urgence (secours hélicoptéré)

11. Adhésion au contrat d'assurance des risques statutaires du CDG35

12. Questions diverses.

• Médiathèque :
Avenants n° 1 au Lot 13 « Courants-forts, courants faibles » et avenant n° 3 Lot 12 « Plomberie-chauffage-ventilation ».

• Travaux complémentaires, réseaux souples en centre bourg.

•Arrêté DECI.

•Aménagement du bourg : Convention financière à Procédure Simplifiée avec le SDE 35 portant réalisation d'une opération d'éclairage public en centre bourg.

•Rapport annuel 2022 sur le service public de prévention et de gestion des déchets

ménagers et assimilés du SMICTOM des Pays de Vilaine.

•Réunion publique organisée par AXA le 27/10/2023 à 18 heures dans la salle de la mairie pour la mise en place d'une mutuelle dite « communale ».

SÉANCE DU 23 NOVEMBRE 2023

Étaient présents : M. D. MAHÉ, Mme C. DUTHU, M. G. BAUDU, Mme V. LUC, M. H. JARNOT, M. C. BOUREL, Mme H. FRANGEUL, Mme M. MAHÉ, M. H. BLOUIN, Mme N. DELACOUR et Mme. G. YVOIR

1. Présentation du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes relatif à la gestion de la commune pour les exercices 2018 et suivants

La Chambre Régionale des Comptes de Bretagne a procédé au contrôle des comptes et à l'examen de la gestion de la commune de Saint-Just à compter de l'exercice 2018 et suivants.

Le rapport des observations définitives de la CRC sur la gestion de la commune de Saint-Just, concernant les exercices 2018 et

suivants, a été communiqué à l'ensemble du Conseil Municipal. Ces observations concernent le fonctionnement du conseil municipal, la formation des élus, le régime indemnitaire, la comptabilité d'engagement, l'encours de la dette, la commande publique, les bases fiscales, les perspectives financières (vision pluriannuelle).

2. Périmètre du Droit de Prémption Urbain,

Ce droit de préemption urbain permet à la collectivité d'acquérir en priorité, à l'occasion de leur mise en vente par leur propriétaire, certains biens en vue de la réalisation d'actions ou d'opérations d'intérêt général répondant aux objectifs suivants :

- Mise en œuvre d'un projet urbain,
- Mise en œuvre d'une politique locale de l'habitat,
- Maintien, extension ou accueil des activités économiques,
- Développement d'équipements sportifs,
- Lutte contre l'insalubrité,
- Renouvellement urbain,
- Sauvetage ou mise en valeur du patrimoine bâti ou non bâti.

Le droit de préemption urbain peut aussi être exercé pour la constitution de réserves foncières en vue de permettre la réalisation des actions ou opérations d'aménagement

cités ci-dessus.

Une délibération en date du 29/01/2014 instituait le Droit de Prémption Urbain sur la totalité des zones urbaines (U) et des zones à urbaniser (AU) du Plan Local d'Urbanisme (PLU). Ce DPU est devenu caduc car les parcelles ou les zones urbaines auxquelles la délibération faisait référence ont été modifiées suite à la délibération du conseil municipal en date du 4/05/2023 approuvant la modification n° 1 du PLU.

Le conseil municipal, à l'unanimité, a acté l'évolution du périmètre et instauré un nouveau Droit de Prémption Urbain sur l'ensemble des zones urbaines (U) et à urbaniser (AU) du Plan Local d'Urbanisme modifié à la date du 4/05/2023.

3. Médiathèque-garderie : avenant n° 1 Lot 13 et avenant n° 3 Lot 12

Un avenant est nécessaire sur les lots n° 12 et n° 13 - travaux de construction et d'extension de la médiathèque-garderie dont ceux effectués par l'entreprise RIHET

Lot	Entreprise	Montant des offres HT + PSE retenues	Avenant 1	Avenant 2	Avenant 3	Montant HT des offres avec avenants
Lot 12 Plomberie- Chauffage- Ventilation	RIHET ZA La Touche 35890 BOURG DES COMPTES	32 913.50 €	-1 887.54 €	-110,03 €	-248.37 €	30667.56 €
Lot 13 Courants Forts/ Courants Faibles	SAS RIHET ZA La Touche 35890 BOURG DES COMPTES	23 417.42 €	-433.44 €			22983.98 €

4. Redon Agglomération : convention pour l'organisation de la lutte contre les dépôts sauvages

La présente délibération a pour objet d'acter le conventionnement de la commune de Saint-Just avec REDON Agglomération dans le cadre de l'organisation de la lutte contre les dépôts sauvages et de désigner REDON Agglomération comme mandataire du groupement de collectivités ayant la compétence salubrité (cette compétence restant communale) sur le territoire de REDON Agglomération afin de souscrire à la convention de Lutte contre les Déchets Abandonnés diffus proposé par l'éco organisme CITEO.

La présente convention permet de rappeler le périmètre des compétences des collectivités et les modalités d'organisation pour prévenir et lutter contre les dépôts de déchets contraires aux prescriptions du règlement de Service Public de Gestion et de Prévention des Déchets de REDON Agglomération (appelés également dépôts sauvages ou dépôts en pied de colonnes). Ces différentes mesures seront formalisées et synthétisées dans un Plan de Lutte contre les Déchets Abandonnés afin de faire l'objet d'un suivi et d'une communication auprès de l'ECO Organisme CITEO.

Elle établit également les modalités de reversement à chaque signataire de

l'accompagnement financier attribué par l'éco organisme CITEO à REDON Agglomération en soutien de son plan de Lutte contre les Déchets Abandonnés.

CONSIDERANT que REDON Agglomération est responsable de la compétence de collecte et de traitement des déchets des ménages (Article L2224-13 du Code des collectivités territoriales).

CONSIDERANT que les communes ont conservé les compétences de propreté et de salubrité de l'espace public de leur périmètre d'action (article L2212-2 du code général des collectivités territoriales).

CONSIDERANT REDON Agglomération s'engage à reverser annuellement aux communes signataires y compris les six communes appartenant aux SMICTOM Pays de Vilaine (selon les modalités définies dans la convention annexée) un versement pour le soutien à la lutte contre les dépôts sauvages CONSIDERANT que la présente convention prend effet au 1^{er} janvier 2023 (sous couvert d'une signature avant le 31 décembre 2023) jusqu'au 31 décembre 2025 et reconductible trois ans supplémentaires jusqu'au 31 décembre 2028.

Le conseil municipal, a approuvé à l'unanimité la convention annexée.

5. Décisions modificatives

Article	Désignation	Montant des crédits ouverts avant DM	Décision modificative	Montant des crédits ouverts après DM
Fonctionnement				
6541	Créances admises en non valeur	6 500.00	- 6 000.00	500.00
6542	Créances éteintes	500.00	+ 6 000.00	6 500.00
Investissement				
1641	Emprunts en euros	287 604.00	+ 112 396.00	400 000.00
1321	Subventions Etat et établissements nationaux	148 000.00	- 112 396.00	35 604.00

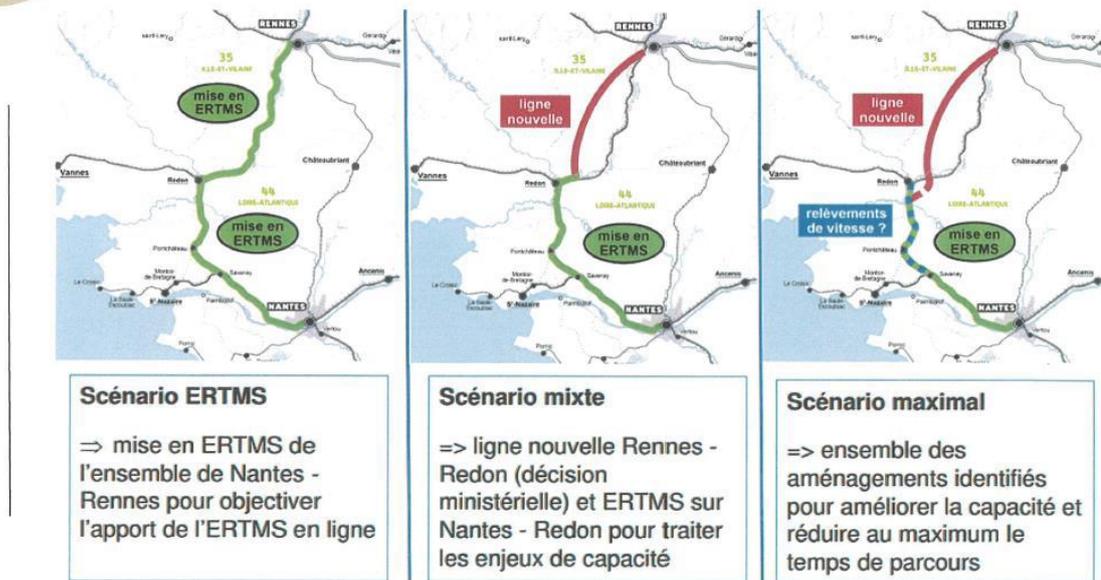
6. Projet de création d'une nouvelle ligne à grande vitesse entre Rennes et Redon dans le cadre des liaisons nouvelles Ouest Bretagne - Pays de la Loire (LNOBPL) - adoption d'un vœu

Le projet ferroviaire de Liaisons Nouvelles Ouest Bretagne - Pays de la Loire (LNOBPL) dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par Réseau Ferré de France consiste à améliorer la performance des liaisons sur les axes Rennes - Nantes - Bretagne Sud et Rennes - Brest, à l'horizon 2035 et au-delà.

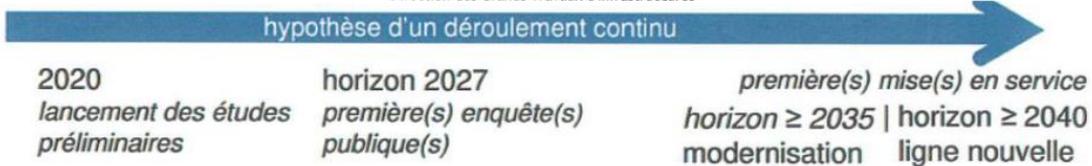
Dans un contexte d'augmentation de la démographie en Bretagne et pour répondre à une demande croissante dans les années à venir, ce projet ferroviaire vise à accélérer la desserte de la pointe bretonne (Brest, Quimper) depuis Paris ainsi que la liaison entre les deux métropoles régionales de Nantes et Rennes.

Les 3 scénarii envisagés sont les suivants :

Scénarios d'études NANTES - RENNES - BRETAGNE SUD



Direction des Grands Travaux d'Infrastructures



Parmi les hypothèses, la construction d'une nouvelle ligne à grande vitesse sur le tronçon Rennes-Redon semble privilégiée car elle permettrait de réduire d'environ 11 minutes le temps de trajet entre Rennes et Nantes.

Si ce scénario est retenu, le nord du territoire de Redon Agglomération sera impacté avec une urbanisation des terres agricoles et forestières à l'ère de la loi climat et résilience et du Zéro Artificialisation Nette (ZAN).

Cette nouvelle ligne ne desservira pas davantage le territoire et n'apportera donc aucun bénéfice aux habitants qui souhaitent utiliser les transports en commun dans leur quotidien depuis leur village pour se rendre à l'école ou au travail.

Pourtant, l'objectif aujourd'hui ne devrait pas être de faire rouler les trains plus vite mais de

permettre à davantage de personnes de se déplacer en train. En effet, la nécessité de favoriser le train face à la voiture individuelle doit devenir une priorité. Pour cela, il serait pertinent de réhabiliter les lignes existantes afin d'assurer le maillage du territoire, notamment en valorisant le TER (Transport Express Régional), version locale, du transport ferroviaire, trop peu mis en avant et pas suffisamment financé conduisant une partie des usagers à se replier sur le transport routier.

A l'heure des défis climatiques à relever, de la décarbonation des mobilités, les lignes à grandes vitesses peuvent-elles aujourd'hui être considérées comme des mobilités vertueuses ?

Il ne semble pas rationnel et responsable pour l'avenir d'envisager la construction d'une

nouvelle voie ferroviaire à grande vitesse avec des hectares de terres naturelles et agricoles qui seront détruites et artificialisées alors que la France doit relever le défi de la souveraineté alimentaire et que les acteurs publics se battent pour faciliter les installations et transmissions d'exploitations.

L'objectif de ce voeu est d'alimenter le débat et de faire en sorte de communiquer davantage sur ce projet à l'échelle locale. Certaines communes de Redon agglomération ne seront pas impactées directement par ce projet mais cette question doit être pensée au-delà du territoire concerné.

Il est aussi important de lier ce sujet à l'aménagement du territoire et du lien entre l'habitat et l'emploi. Si plus d'emplois étaient développés dans nos territoires, autant que l'augmentation de la population, il est probable que les mobilités du quotidien soient différentes : moins de déplacements vers les grands centres urbains, donc moins d'engorgements dans ces mêmes centres, moins de temps perdus, moins de pollutions ; et plus de petits déplacements en mobilités actives, plus de temps pour nos concitoyens pour leur vie personnelle.

Le conseil municipal demande d'orienter le projet LNOBPL (Liaisons nouvelles Ouest Bretagne – Pays de la Loire) en priorité vers la modernisation et la rénovation des voies ferroviaires existantes au service des trains du quotidien, une solution pragmatique, à la fois moins onéreuse, plus sobre, et plus respectueuse des territoires et des écosystèmes.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a adopté le voeu ci-dessus pour demander solennellement à l'Etat :

- l'abandon du projet de création d'une nouvelle ligne à grande vitesse entre Rennes et Redon afin de répondre aux enjeux climatiques actuels et préserver les terres agricoles et la biodiversité,

- de privilégier, pour toutes les raisons évoquées ci-dessus, en priorité la modernisation et la rénovation des voies ferroviaires existantes au service des trains du quotidien.

- d'accompagner les territoires ruraux sur le développement d'emplois pour rapprocher habitats et emplois.

7. Convention d'organisation et de prise en charge des transports scolaires vers les piscines communautaires de Redon Agglomération pour l'année 2023-2024

Dans le cadre de sa compétence liée aux équipements sportifs, Redon Agglomération accueille au sein des Piscines Communautaires, les enfants scolarisés sur son territoire.

Depuis sa création, Redon Agglomération organise le transport scolaire des enfants des écoles maternelles et primaires de son territoire vers les Piscines Communautaires.

Les conditions de financement par la commune, du transport scolaire des élèves de

la commune de Saint-Just vers la piscine de Redon font l'objet d'une convention.

Le conseil municipal a décidé à l'unanimité de procéder à la signature de la convention d'organisation et de prise en charge des transports scolaires vers la Piscine Intercommunale de Redon pour l'année scolaire 2023/2024 avec Redon Agglomération ainsi que l'autorisation de transport des enfants en classe de CE1 et CE2 de la commune fréquentant les écoles primaires du RPI Saint-Just/La Chapelle de Brain/Renac.

8. Vente d'une partie du CR 114 à « Landrenais » : délibération modificative

Le conseil municipal a accepté, à l'unanimité, la vente au nom de Mmes Jacqueline PRIME veuve CHEVREL et Nathalie CHEVREL épouse DUDOUEY d'une partie du Chemin Rural n° 114 sis à « Landrenais ».

9. Proposition de l'offre promotionnelle « dépendance pour votre commune »

Le conseil municipal a accepté, à l'unanimité, la proposition d'une offre promotionnelle « dépendance pour votre commune » par AXA aux habitants de la commune de Saint-Just.

10. Système e-Boo : installation et mise en service d'un coffret pour service d'urgence (secours hélicoptéré)

Le conseil municipal à l'unanimité :

- a donné un accord de principe à la solution connectée d'éclairage automatique au profit

des moyens de secours hélicoptéré par l'installation et la mise en service d'un coffret e-Boo sur la commune ; la commune a décidé de mettre à disposition le terrain des sports en

concertation avec HIS – Hélicoptère Ingénierie Système de St Jean Bonnefonds (42).

- a chargé M. le Maire de se renseigner sur les financements possibles au vu du coût engendré. La première année, l'installation et la mise en service du coffret E-Boo coûte

3 450.00 € HT auquel se rajoute des frais de droit annuel d'utilisation et de maintenance (avec un engagement minimum de 5 ans) pour 300.00 € HT.

- a décidé de reporter la décision finale à un prochain conseil municipal.

11. Régularisation bornage à « La Chesnaie »

Un bornage a eu lieu à « La Chesnaie » dans le cadre d'une division par le géomètre-expert CHAMEL d'Acigné (35690). A ce rendez-vous, une discordance a été constatée entre la représentation cadastrale et la limite de l'ouvrage public. En effet, il s'est avéré que le fossé en limite du chemin communal n° 17 était propriété de M. et Mme Daniel DEBRAY et non propriété de la commune.

Il convient de régulariser la situation par l'établissement d'un acte notarié et d'un document modificatif du parcellaire cadastral

afin de régulariser cet état de fait. La contenance cadastrale totale est de 62 ca.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité a autorisé M. le Maire à récupérer la bande de terrain à l'euro symbolique au lieu-dit « La Chesnaie » à M. et Mme Daniel DEBRAY soit les parcelles cadastrées n° ZE 378 (0a46ca), n° ZE 382 (0a08ca) et n° ZE 387 (0a08ca) en signant l'acte notarié définissant la partie privée et la partie publique.

12. Admission en non-valeur des cotes devenues irrécouvrables

Le comptable de la commune ayant exposé qu'il n'a pas pu recouvrer des titres de recettes malgré les lettres de rappel, le conseil municipal a accepté à l'unanimité d'admettre en non-valeur la somme de 264.25 € et de constater l'extinction de créances de la somme de 5138.93 € compte tenu de la liquidation judiciaire.

13. Remboursement acompte suite à l'annulation d'une location à la salle du FAR

Le Conseil Municipal a donné un avis favorable à l'unanimité au remboursement de l'acompte de location de la salle du FAR pour un montant de 75 € pour la location du 25 novembre 2023 compte tenu d'événements ayant contraint cette personne à annuler sa réservation.

14. Adhésion au contrat d'assurance des risques statutaires du CDG35

La Mairie de Saint-Just a l'opportunité de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance des risques statutaires du personnel garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents. Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Ille-et-Vilaine peut souscrire un tel contrat pour son compte en mutualisant les risques.

Notre commune adhère au contrat groupe en cours dont l'échéance est fixée au 31 décembre 2023 et que compte tenu des avantages d'une consultation groupée effectuée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Ille-et-Vilaine, il est proposé d'adhérer au contrat groupe d'assurance des risques statutaires mis en place par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Ille et Vilaine.

A l'unanimité, le conseil municipal a décidé d'autoriser M. le Maire à signer le ou les contrats d'assurance des risques statutaires attribués au cabinet RELYENS et la compagnie CNP, ainsi que les actes y afférents, selon les conditions suivantes :

- **Durée du contrat** : **4 ans**, à compter du **1^{er} janvier 2024**
- **Préavis** : **Contrat résiliable chaque année sous réserve de l'observation d'un préavis de six mois.**
- **Régime** : capitalisation (couverture des indemnités journalières jusqu'à la retraite des agents et des frais médicaux).
- **Conditions** :
 - **AGENTS TITULAIRES OU STAGIAIRES AFFILIÉS A LA CNRACL** :
 - Décès
 - Accidents du travail - Maladies imputables au service (CITIS)
 - Incapacité de travail en cas de maternité, d'adoption et de paternité, de maladie ou d'accident non professionnel.

■ AGENTS TITULAIRES OU STAGIAIRES NON AFFILIES A LA CNRACL OU AGENTS NON TITULAIRES DE DROIT PUBLIC (IRCANTEC):

- Accidents du travail - Maladies professionnelles
- Incapacité de travail en cas de maternité, d'adoption et de paternité, de maladie ou d'accident non professionnel.

15. Adhésion au contrat d'assurance prévoyance du CDG35

La protection sociale complémentaire a vu son importance renforcée via l'ordonnance du 17 février 2021 et son décret d'application n°2022-581. En effet, la participation

employeur devient obligatoire dès le 1^{er} janvier 2025 à hauteur d'au moins 7 € brut mensuel par agent pour la prévoyance (garantie maintien de salaire).

16. Production d'énergie solaire

M. le Maire fait part de temps de travail sur la production d'énergie solaire en mairie de Pipriac. Il présente au conseil municipal l'étude portant sur la création d'une société publique pour mettre en place un projet de production photovoltaïque mutualisé. Cela s'adresse aux collectivités, aux citoyens/habitants et aux acteurs institutionnels (Energ'IV, Energies citoyennes en Pays de Vilaine EPV) et personnes morales de droit privé.

Ce collectif de communes du territoire de Redon Agglomération sur le Département d'Ille et Vilaine souhaite collaborer pour :

- mettre en place plus de projets de production

photovoltaïque,
- investir et profiter du retour sur investissement pour soutenir leur action locale
- ouvrir le projet aux habitants du territoire et acteurs locaux.

Le conseil municipal prend connaissance du support synthétique expliquant la démarche. La prochaine réunion de travail est fixée au 19/12/2023 à 9 h 30 en mairie de Saint-Just. Le conseil municipal a décidé, à l'unanimité, de donner son accord pour créer cette société, pour un coût de 0,50 € par habitant pour la participation à l'étude.

17. Questions diverses.

● **Aménagement du bourg : Convention financière à Procédure Simplifiée avec le SDE 35 portant réalisation d'une opération d'éclairage public en centre bourg**

La collectivité a transféré au SDE 35 sa compétence éclairage public. La commune a sollicité le SDE 35, maître d'ouvrage, pour la réalisation de travaux d'éclairage public en centre bourg portant sur l'ensemble des points lumineux restant à rénover soit 77 points lumineux. L'étude intègre également les tranches 2 et 3 de l'aménagement du bourg.

L'estimation financière revenant à la commune de Saint-Just s'élève à 61 000.94 €.

Le conseil municipal à l'unanimité a validé l'avant-projet sommaire pour des travaux sur le réseau d'éclairage public avec le SDE 35 et le tableau financier suivant :

Base de calcul de la participation	305 004.70 €
Taux SDE	50.00 %
Modulation	1.72
Montant estimé de la participation du SDE 35	244 003.76 €
Montant estimé de la participation de la commune HT	61 000.94 €
Montant total estimé de la participation de la commune	61 000.94 €

● **Aménagement du bourg phases 2 et 3 :**

La Commission d'Appel d'Offres se réunira le 30/11/2023 à 15h30 pour l'ouverture des plis
Une réunion de conseil municipal est fixée au 30/11 à 20h : choix des entreprises

● **Réunion d'échange** concernant le projet Néotoa aura lieu début janvier 2024.

- **Réunion publique d'information** concernant la mise en place d'une assurance santé reportée au 29/11 à 14h30 : une mutuelle communale est proposée aux habitants de Saint-Just à des tarifs négociés. Cette réunion publique leur permettra de connaître toutes les conditions de cette offre.

Communiqués De la Mairie



HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE & DE L'AGENCE POSTALE



	MATIN	APRÈS-MIDI
LUNDI	9h-12h15	FERMÉE
MARDI	9h-12h15	14h-17h15
MERCREDI	9h-12h15	FERMÉE
JEUDI	9h-12h15	14h-17h15
VENDREDI	9h-12h15	14h-17h15
SAMEDI	10h-12h	FERMÉE

☎ : 02.99.72.00.46

@ : mairie@saintjust35.fr

CONCOURS PHOTO 2024

La mairie invite ses habitants à participer au 4^{ème} concours photo destiné à mettre en valeur le territoire communal.

3 thèmes sont proposés : Un ciel magnifique, En ruine et Transparence.

Le règlement sera disponible en Mairie et sur le site Internet à partir du 1^{er} janvier 2024 et le concours sera clos le 31 mai 2024.

Les meilleures photos seront exposées à l'issue du concours, publiées sur le site Internet et utilisées pour illustrer le bulletin communal.

CONCOURS COMMUNAL DES MAISONS FLEURIES 2023

Catégorie « maison avec jardin »

- 1^{er} prix :** Mme Chantal HERVÉ
« 9, La Tresnelais »
2^{ème} prix : M Hervé LE QUELLEC
« 24, Le Vieux Bourg »
3^{ème} prix : Mme Roselyne CARRÉE
« 42, Les Rues Talmon »

Autres candidats :

- Mme Nadine ANNÉE « 15, Le Séveroué »
M Jean-Claude DEBRAY « 54, Le Four Michel »
M Joël LAILLER « 1, rue Lucie Aubrac »
M Pierrick VRIGON « 17, Parsac »

Catégorie « maison sans jardin »

Pas de candidat



La Mairie félicite tous les participants et tient à remercier les membres du jury

COMPOSTEUR DE L'ÉGLISE

Dans le cadre des travaux d'aménagement du secteur nord du bourg, le composteur mis en place derrière l'église va être déplacé en haut du cimetière. Deux bacs seront mis à disposition des usagers :

- Un bac destiné au compostage pour récupérer la terre, les fleurs et les plantes
- Un bac pour le plastique, le métal...

Chacun devra trier au moment du dépôt et les agents communaux videront les déchets verts dans le composteur.

APPLICATION « INTRAMUROS »

Cet outil de communication permet aux habitants de se tenir informés en temps réel dès qu'une nouvelle information est communiquée.

Nous vous invitons donc à télécharger cette application comme suit :

- allez sur le site <http://appli-intramuros.fr>
- cliquez sur **Google Play** si vous disposez d'un mobile ou tablette autre que Apple puis cliquez sur **installez**,
- sinon cliquez sur **Apple Store** puis **obtenir**.
- Une fois l'installation de l'application faite, cliquez sur l'icône de celle-ci et faites une recherche pour la commune de Saint-Just et répondez « oui » à la demande d'abonnement des notifications.

Vous pourrez y retrouver les fonctionnalités suivantes :

- Recevoir des alertes de la Mairie
- Etre informé des évènements, actualités, points d'intérêts touristiques
- Retrouver les acteurs locaux (associations, commerces, écoles etc)
- Faire des signalements géo localisés
- Répondre à des sondages et bien d'autres choses encore.



APPEL A BÉNEVOLES

Le Conseil Départemental a choisi Saint-Just pour accueillir un Relais de la Flamme Olympique. C'est une réelle opportunité pour mettre en valeur notre commune. Depuis plusieurs mois, nous travaillons avec les services départementaux et préfectoraux pour que cette journée se déroule dans les meilleures conditions.

Nos associations s'organisent également pour proposer aux visiteurs des animations variées tout au long de la journée. Nous aurons besoin d'un grand nombre de bénévoles pour encadrer toutes ces activités.

Si vous souhaitez participer à cette journée, vous pouvez dès maintenant vous faire connaître en Mairie. Nous devons transmettre la liste de tous les bénévoles à la Préfecture courant mars.

AMÉNAGEMENT DU BOURG

La première tranche d'aménagement du bourg est presque terminée. Les plantations seront faites au printemps. Ces travaux ont été réalisés par les entreprises EUROVIA et IDVERDE, et des entreprises locales sont intervenues en sous-traitance comme BIDOIS et MTPA de Sixt sur Aff. Le suivi des travaux est assuré par le cabinet ECR Environnement et le cabinet ERSILIE, concepteur des plans.

L'appel d'offres a été lancé pour la construction d'une halle dans la partie inférieure de la place de l'église.

Les deuxième et troisième tranches de travaux vont démarrer courant janvier pour se terminer mi-mai. Les entreprises EUROVIA et IDVERDE ont été retenues lors du Conseil Municipal du 30 novembre.

Le planning de réalisation (prévu sur au moins 3 ans) a été accéléré pour offrir une meilleure image du bourg aux visiteurs attendus le 1^{er} juin pour le Relais de la Flamme Olympique.



SAINT-JUST - Aménagement du centre-bourg / 2023 10 10

Plan Masse / Phase : PRO Tranche 2 et 3

Ech : 1/250ème



- Enrobé Noir
- Enrobé Noir (piéton)
- Mortier Hydraulique
- Pavés béton joint gazon
- Stabilisé
- Enrobé Goudron
- Toutes Bordure granit 2cm de vue ou 1cm avec récupération
- Muret pierre
- PLANTATION
- Engazonnement / Plantation
- Plantation pied d'arbre :
 - Epimedium perralatorianum, godet 9 / Geranium cantabrigense Blokovi, godet 9
 - lino germanica 'Collette' (ou autre variété à floraison post-prim ou rosage), godet 9
- Massif arbustif
 - Coccoloba 'Spiral', C 1,3L / Perovskia atriplicifolia 'Blue Spiral', C 1,3L / Gaara Indehelner, C 1,3L / Geranium macrorrhizum 'White-Ness', C 1,3L / Salvia greggii 'Amethyst Lips', godet 9
- Massif arbustif (citerne gaz église)
 - Hydrangea paniculata 'Limelight', C3M4, 4000 / Abelia grandiflora, C3M4, 4000
 - Cotinus coggygria 'Smoky Joe', C3M4, 4000
- Massif rue-Jardin
 - Lamium maculatum 'White Nancy', godet 9 / Hemerocallis 'Apricot Beauty' ou variété équivalente à fleurs orangés, C 1,3L / Veronica hastata 'Blue Spiral', godet 9
 - Heuchera 'Silver sorrel', C 1,3L / Mentha longifolia 'Buddies' origine, godet 9
- Massif pied de façade (ombré)
 - Vinca minor 'alba', godet 9 / Aconitum lamarcii x septentrional 'Purple Sparrow', godet 9
 - Ajuga reptans, godet 9 / Lamium maculatum 'White Nancy', godet 9 / Campanula latifolia 'Macarthur', godet 9
- Massif église
 - Cotinus coggygria 'Golden Lady', C3M4, 4000 / Cornus Alba 'Elegantissima', C3M4, 4000 / Hydrangea paniculata 'Limelight', C3M4, 4000 / Clematis integriflora, C3M4, 4000 - Santolina chamaecyparissos, C 1,3 - Gaara Indehelner, C 1,3L - Perovskia atriplicifolia, C 1,3L - Verberna Bonariensis - Thymus citriodorus godet 9
- Couvre-sol
 - Lamium maculatum 'White Nancy', godet 9 - Vinca minor 'alba', godet 9 - Hedera Algeriana Bellecour, C 1,3L - Campanula poschkeana, godet 9 - Anemone tomentosa 'Waldström', godet 9

- Arbres :
 - Parking Nord
 - Asp Abies kupaehi - 2x trasp, motte grillagée ou RN 1214
 - Acid Acer Davidi, motte grillagée ou RN Cépée 200220
 - Ag Abies Glauca 'Temporalis', motte grillagée ou RN Cépée 150200
- Église
 - B Acer campestre 'Halbers Elger', arbre fige, 2x trasp, motte grillagée ou RN 1214
 - Bp Betula pendula 'Orpua', 2x trasp, motte grillagée ou RN 1214
 - Ac Anemoneher carolinensis, 2x trasp, motte grillagée ou RN 10112
 - Asp Abies kupaehi - 2x trasp, motte grillagée ou RN 1214
 - Acid Acer Davidi, motte grillagée ou RN Cépée 200220
 - Ag Abies Glauca 'Temporalis', motte grillagée ou RN Cépée 150200
- Fo Allée des Carriers
 - Fraxinus ornus 'Abelisk', arbre fige, 2x trasp, motte grillagée ou RN 1214
- Muret de 75cm de Haut
- Banquette, Bancs, corbeille
- Barrière 2 lisses bois
- Enrochement
- Butte-roue
- Et toute autre remarque portée au plan

CIVISME

➤ Poubelles

Pour des raisons de sécurité, nous vous demandons de bien vouloir ranger au plus vite vos poubelles après le passage des éboueurs. En effet, celles-ci constituent un danger sur le bord des routes.

➤ Vitesse dans les villages

Suite à de multiples plaintes en mairie, nous tenons à rappeler que la **vitesse** dans les **villages**, même si elle n'est pas explicitement limitée par le Code de la Route, doit être « **adaptée** ». Il n'est pas possible de poser des panneaux de limitation de vitesse dans tous les villages.

Il ne faut jamais perdre de vue que la présence d'habitations sous-entend souvent

➤ Chiens en divagation

De nombreuses plaintes concernent également les chiens en divagation. Un chien ne doit pas circuler librement en dehors du domaine de son propriétaire, qu'il soit dangereux ou non. Sans parler du risque d'accident, il peut effrayer, voire agresser un piéton ou un cycliste... Les voisins n'ont pas non plus à subir les déjections qu'un chien laisse sur son passage...

Certaines races de chiens doivent faire l'objet d'une déclaration en Mairie. Une réglementation particulière encadre les chiens dits « dangereux », qui sont classés en deux catégories distinctes. Depuis le 1er janvier 2010, tout détenteur d'un chien de

➤ Dépôts sauvages

Les **dépôts sauvages**, déchets abandonnés sur des terrains publics et privés, diffus ou concentrés, sont le signe d'une incivilité manifeste.

Interdits par la loi et contraires au règlement de collecte, ils constituent une **atteinte à la salubrité publique, perturbent le cadre de vie et défigurent le paysage.**

L'article **R633-6 du Code pénal** punit le fait de déposer des déchets dans la rue d'une **amende** prévue pour les contraventions de 3e classe qui peut aller **jusqu'à 450€**.

Si les déchets ont été **transportés par un véhicule**, l'**amende** peut aller **jusqu'à 1500€**, correspondant à une contravention

celle d'enfants dont on ne peut attendre qu'ils soient aussi responsables qu'un conducteur à qui l'on a accordé un « permis de conduire », que ce soit un scooter, une moto, une voiture ou tout autre véhicule à moteur.

L'accident n'arrive pas qu'aux autres... Une vie ne veut-elle pas quelques secondes de retard ?

catégorie 1 ou 2 doit posséder un permis de détention. La délivrance de ce document à un détenteur de chien catégorisé est soumise à conditions.

Un « chien dangereux » est un chien susceptible de représenter un danger, aussi bien pour les personnes que pour les animaux domestiques. Mais attention : si les chiens catégorisés sont par défaut considérés comme, un chien dangereux n'est pas forcément un chien catégorisé !

Nous faisons donc appel à votre civisme pour éviter les éventuels désagréments que vous pouvez, sans avoir conscience, occasionner à votre entourage.

de 5^{ème} classe, prévue par l'article **R.635-8 du Code pénal**.



ABATTAGE DES ARBRES

De nombreux arbres et haies sont répertoriés dans le PLU. Par conséquent, tout abattage de haies, d'arbres d'avenir ou de bois classés doit faire l'objet d'une déclaration préalable en mairie. Les imprimés sont à retirer et à déposer au service urbanisme de la mairie

CURAGE DES FOSSÉS

Régulièrement, des administrés sollicitent la mairie pour le curage des fossés. Or, celui-ci est règlementé : le curage du fossé se fait par tronçons (de moins de 100 m) tous les 5 - 10 ans (selon la qualité de l'écoulement des eaux) en automne pour le maintenir dans sa largeur et sa profondeur naturelles initiales. D'autre part, tout propriétaire riverain d'un fossé se doit de procéder à son entretien régulier afin qu'il puisse permettre l'évacuation des eaux en évitant toutes nuisances à l'amont et à l'aval du fossé (article 640 et 641 du Code Civil).



CE QU'IL EST CONSEILLÉ DE FAIRE :

- Ramasser ce qui peut gêner les écoulements (feuilles mortes, branches d'arbres, détritiques...)
- Nettoyer les têtes de pont (buses et grilles) afin de ne pas créer de bouchons

CE QU'IL FAUT ABSOLUMENT ÉVITER :

- Rectifier ou recalibrer le fossé lors du curage (pas de surcreusement par rapport au fond initial)
- Désherber ou utiliser des produits chimiques (herbicides, pesticides...) à moins de 5 m du fossé
- Curer « à blanc » le fossé ou décaper la couche superficielle du sol
- Pratiquer un entretien trop régulier et uniforme en particulier entre avril et juillet

CONCILIATEUR DE JUSTICE

Le conciliateur de justice est un auxiliaire de justice bénévole et assermenté. Son rôle est de trouver une solution amiable à un différend entre une ou plusieurs parties, qu'elles aient ou non déjà saisi un juge. Il est chargé d'instaurer un dialogue entre les parties pour qu'elles trouvent la meilleure solution à leur litige, qu'elles soient des personnes ou des sociétés.

Situations pour lesquelles il est compétent :

- Problèmes de voisinage (bornage, droit de passage, mur mitoyen)
- Différends entre propriétaires et locataires ou entre locataires
- Différends relatifs à un contrat de travail
- Litiges de la consommation
- Litiges entre commerçants
- Litiges en matière de droit rural
- Litiges en matière prud'homale



Permanence de Monsieur LAMBIERGE :

Le 1^{er} mardi du mois à la mairie de Pipriac. Sur rendez-vous au 02.99.34.42.87.

HÉBERGEMENTS DE TOURISME

Les établissements recevant du public (ERP) sont des bâtiments, locaux et enceintes dans lesquels des personnes extérieures sont admises, que leur accès soit payant ou gratuit, libre, restreint ou sur invitation. Ils sont classés en 5 catégories en fonction de leur capacité d'accueil et par type en fonction de la nature de leur exploitation.

La construction et l'exploitation d'un ERP sont soumises à des obligations de sécurité contre l'incendie et la panique. Ces mesures ont pour but d'assurer la sécurité des personnes, de favoriser l'alerte et l'intervention des secours et de limiter les pertes matérielles.

Une autorisation d'ouverture au public doit être demandée au maire par l'exploitant de l'établissement recevant du public. Des visites de contrôle réalisées par la commission de sécurité préfectorale sont obligatoires pour l'ouverture et en cours d'exploitation.

Hébergeurs de plus de 15 personnes, vous pouvez vous renseigner à la Mairie pour vous assurer de la conformité de vos installations.

INFORMATIONS SUR VOTRE TAXE FONCIÈRE

La taxe foncière est un impôt local dû par les propriétaires d'un bien immobilier. Elle est perçue par les communes, les intercommunalités et les établissements publics locaux sur le territoire desquels votre bien se situe, et alimente leurs budgets.

Le montant de votre taxe foncière est défini chaque année par votre conseil municipal et/ou intercommunal.

Ainsi, chaque collectivité décide si elle souhaite aller au-delà de l'évolution automatique qui tient compte de l'inflation, et qui est de 7,1 % pour les locaux d'habitation en 2023.

De 2022 à 2023, vos collectivités ont décidé que votre taux d'imposition va évoluer pour* :

- la commune de 40,20 % à 44,22 %
- l'intercommunalité de 0,50 % à 1,50

RAPPEL

En 2023, plus aucun ménage n'est redevable de la taxe d'habitation sur sa résidence principale ; elle a été intégralement supprimée pour tous les particuliers.

Pour les collectivités, sa suppression a été intégralement compensée par l'État.

Source : impots.gouv / avis imposition taxe foncière

REPAS DES AÎNÉS

Nos aînés étaient heureux de se retrouver au repas de fin d'année le samedi 14 octobre. Ils étaient 90 réunis à la salle de Cojoux pour ce moment d'échange et de partage. Le repas était préparé et servi par le restaurant « La Fourch'ette » de La Dominelais.

Mme Marie-Thérèse ROUX, 91 ans domiciliée à Poubreuil, et M. Albert DUCLOYER, 91 ans domicilié à Bénihel, représentaient les doyens de la commune.

42 colis de Noël seront distribués ensuite pour celles et ceux qui n'ont pas pu être présents.



LES ACTUALITÉS DE LA MÉDIATHÈQUE

Un an après l'ouverture, quelles nouvelles ?

Depuis l'ouverture de la médiathèque en novembre 2022, plus de 2700 documents ont été prêtés à 153 personnes. Les usagers de la médiathèque sont bien plus nombreux, entre l'équipe de bénévoles qui ont équipé des centaines de livres (un grand merci à eux !), les dizaines d'enfants accueillis via les classes, les participants du club des menhirs qui viennent jouer deux fois par mois, les assistantes maternelles avec les tout-petits ou encore les participants du café gallo ou du ciné-club ; ce sont plus de 300 personnes qui ont fréquenté notre nouvelle médiathèque ! Quelques moments forts ont également égayé l'année : le tournoi de jeux vidéos

Mario Kart, les siestes musicales des Minuscules, les contes et goûters d'Halloween, les balades contées dans les mégalithes du mois de juillet, les animations du festival Mil Goul.

L'objet mystère, prêté par le CPIE, continue à intriguer les visiteurs, qui se font une joie de donner des réponses plus ou moins saugrenues à chaque nouvelle énigme...

Pour cette année à venir, nous vous proposons des animations devenues régulières (ciné-club, café gallo, goûter et contes pendant les vacances scolaires...), et un projet exceptionnel au mois de mars : « les mémoires paysannes ».

Les mémoires paysannes :

Construis en partenariat avec l'association l'APAR de Saint-Ganton et avec le soutien financier de l'association « Livre et Lecture en Bretagne », nous vous proposons deux temps fort autour de la transmission des mémoires paysannes.

Tout d'abord, le samedi 3 mars à Saint-Just

- De 16 à 18h, Rencontre avec Claire LECOEUVE, journaliste scientifique et autrice d'un livre « Les pieds dans la terre » retraçant, entre autres, l'histoire, sur trois générations, de la ferme de Christian GUÉMÉNÉ à Saint-Just.
- Un temps pour manger et continuer à discuter de 18h à 20h
- A 20h, spectacle « Les champs modernes » de Caroline AVENEL, conteuse du pays de Redon qui viendra nous raconter des histoires et témoignages du remembrement.

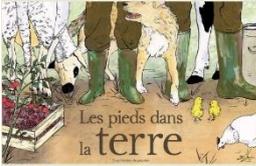
Puis le vendredi 15 mars, à 20h à Saint-Ganton :

Rencontre avec Marie-Paule GICQUEL, autrice de « En finir avec la honte de nos racines paysannes » et son éditeur Stéphane BATIGNE, avec en guise de mise en bouche une présentation de la démarche « Lire son village » par Jean-Luc BAUDU, de l'APAR.

Mémoires paysannes

MÉDIATHÈQUE DE SAINT-JUST SAMEDI 2 MARS

16h
Rencontre avec Claire Lecoivre



Journaliste scientifique et autrice d'un livre retraçant, entre autre, l'histoire sur trois générations de la ferme de Christian Guéméné à Saint-Just

Repas partagé de 18h à 20h

20h
Spectacle de Caroline Avenel

Contes et témoignages autour des histoires du remembrement en pays redonnais



Un spectacle créé par Caroline Avenel et Michel Corrigan
Joué par Caroline Avenel
Avec l'approbation de Gigi Bigot, D'Arrestion, Sandrine Babin et l'association « Génération de Mémoires »

Renseignements et réservations:
mediatheque@saintjust35.fr
02 23 63 29 12



Des vacances animées !

Les vacances d'hiver

❖ **Mercredi 28 février** : Venez avec vos pyjamas pour un après-midi cocooning à la bibliothèque !

Avec l'APEL Notre-Dame et l'APEP, nous vous proposons un après-midi contes, goûters et cinéma, de 15h30 à 19h.

A l'heure du goûter, un membre du CPIE viendra nous révéler l'objet mystère qui trône à la bibliothèque depuis les vacances de la Toussaint.

❖ **Jeudi 7 mars** : Ciné-club à 20h avec un dessin animé qui va nous faire frissonner !

Les vacances de printemps :

❖ **Mercredi 24 avril** : Des contes et du vélo ! Antoine s'en va se balader quelques mois à vélo pour raconter des histoires.

Venez découvrir son spectacle itinérant en avant-première, puis discutons-en autour d'un goûter partagé.

❖ **Jeudi 25 avril** : une dernière séance pour la route !

Popcorn et sourires au rendez-vous de ce ciné-club printanier.

Les cafés-gallos :

Médiathèques de Renac et Saint-Just

V'nez don' causer ou écouter le gallo !



mediatheque@renac.fr
02 99 72 02 44
mediatheque@saintjust35.fr
02 23 63 29 12

Ouvert à tous
Gratuit

Le ciné-club de la médiathèque :



Le bénévolat à la médiathèque :

Une équipe de bénévoles se réunit deux fois par mois, le vendredi après-midi de 14h30 à 17h, pour des sessions d'équip'papote pendant lesquelles nous réalisons ensemble l'équipement des livres et le rangement de la médiathèque.

Les prochains rendez-vous équip'papote:

- 12 et 26 janvier
- 9 et 23 février
- 8 et 22 mars
- 5 et 19 avril

En cas d'absence du bibliothécaire, les bénévoles peuvent occasionnellement tenir une permanence pendant les ouvertures de la médiathèque.

Si vous avez des propositions d'animations pour la médiathèque, n'hésitez surtout pas à en parler à Antoine !

REDON AGGLOMÉRATION

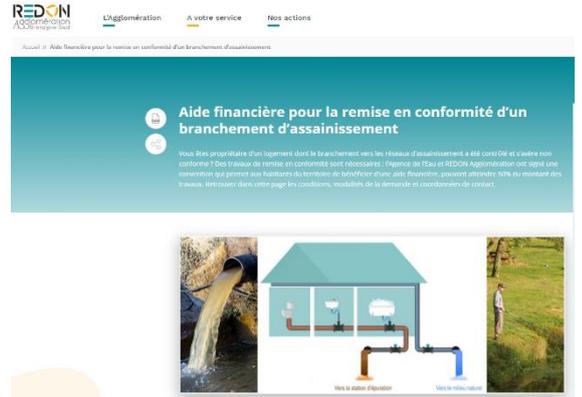
INFORMATIONS RÉHABILITATION BRANCHEMENTS ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Aide financière pour la mise en conformité d'un branchement d'assainissement collectif sur le territoire de REDON Agglomération

Vous êtes propriétaire d'un logement dont le branchement vers les réseaux d'assainissement collectif a été contrôlé et s'avère être non-conforme ? Des travaux de remise en conformité sont nécessaires ?

L'Agence de l'Eau Loire Bretagne et REDON Agglomération ont signé une convention qui permet aux habitants du territoire de bénéficier d'une aide financière, pouvant atteindre 50% du montant des travaux.

Le but étant de limiter l'impact des rejets domestiques vers le milieu naturel (raccordement des eaux usées au réseau d'eaux pluviales par exemple) et diminuer l'arrivée d'eaux parasites dans nos stations d'épuration (gouttières raccordées au réseau d'eaux usées par exemple).



Pour plus de renseignements, vous pouvez retrouver la démarche à suivre sur le site de REDON Agglomération à la rubrique « Eau et Assainissement » ou contacter le service sur l'adresse mail eau.assainissement@redon-agglomeration.bzh ou par téléphone au 02.99.70.34.34 .

AUTRES INFORMATIONS



NOUVEAU
prise de rendez-vous
PMI en ligne

illisa.ille-et-vilaine.fr
rubrique « Rendez-vous PMI »



Conseil
(alimentation, sommeil, pleurs...)

Suivi médical
de votre enfant
jusqu'à 6 ans

Vaccination



Prenez vos rendez-vous PMI* en ligne !
(*Protection maternelle et infantile)

Ou contactez votre Centre départementale d'action sociale

Trouvez votre Cdas et votre service de PMI sur www.ille-et-vilaine.fr/cdas






Rouler en automne, c'est simple comme un coup de pédale ! Pratique, économique, bon pour la santé et l'environnement, la bicyclette rime aussi avec la saison des marrons ! En suivant quelques conseils, aucune raison de se priver du plaisir de rouler toute l'année.

BRILLER DE MILLE FEUX
Voir et être vu est vital. C'est encore plus vrai en automne. Le Code de la Route impose des éclairages actifs (qui produisent leur propre lumière) et des éclairages passifs (qui renvoient la lumière).

- Gilet jaune rétro réfléchissant (obligatoire hors agglomération, de nuit, quand la visibilité est insuffisante)
- Casque enfant (-12 ans)
- Siège enfant adapté (-5 ans)
- Feu et catadioptres rouges
- Ecarteur de danger
- Pneus gonflés correctement
- Catadioptre de roue orange
- Catadioptre de pédale orange
- Catadioptre de roue orange

S'ÉQUIPER POUR TOUS LES TEMPS
Quelques accessoires pour protéger les extrémités (gants, bonnet...) et lorsqu'il pleut, des vêtements imperméables adaptés et des couvre-chaussures sont de bons alliés. L'indispensable ? Les garde-boue à l'avant et à l'arrière du vélo pour éviter les éclaboussures ! Il pleut rarement, c'est aussi vrai en Bretagne. En moyenne, à Rennes et Nantes, sur 460 trajets domicile-travail par an, 34 sont des trajets « mouillés » : soit moins de 8% ! *Source Météo France

- Casque
- Frein avant et arrière
- Rétroviseur
- Avertisseur sonore
- Feu jaune ou blanc et catadioptre blanc
- Pneus à bandes latérales réfléchissantes



SOIGNER SA MONTURE
Pour éviter la corrosion il est préférable de graisser le vélo à l'abri et de graisser la chaîne et lubrifier les composants. La vérification de l'état des freins et des pneus est également un point de vigilance pour rouler confortablement.

ADAPTER SA CONDUITE
Pour éviter de glisser, rater un virage ou freiner trop tard, deux maîtres mots : anticipation et prudence !

Source : Agence « Plus gros le logo »

Informations pratiques

PAROISSE SAINT-AMAND-DE-L'AFF

MESSES DOMINICALES :

	Bruc/Aff	Lohéac	St Ganton	St Just	Pipriac
1 ^{er} dimanche	9 h 30				11 h 00
2 ^{ème} dimanche		9 h 30			11 h 00
3 ^{ème} dimanche			9 h 30		11 h 00
4 ^{ème} dimanche				9 h 30	11 h 00
5 ^{ème} dimanche	Une seule messe à 11h à Pipriac				
Samedi soir	A 18 h (horaire d'hiver) / 18h30 (horaire d'été) : à Sixt-sur-Aff les semaines impaires et à Lieuron les semaines paires				

PERMANENCES :

Tous les jours (sauf le dimanche) de 10 h à 12 h. En dehors de ces horaires, il est toujours possible sur rendez-vous. Possibilité de laisser un message sur répondeur ou d'adresser un mail à paroisse.st.amand@wanadoo.fr .

MONOXYDE DE CARBONE

Les dangers du monoxyde de carbone (CO)

Le monoxyde de carbone est un gaz dangereux qui peut être mortel. Il ne sent rien et ne se voit pas.

- Aérez au moins 10 min. par jour**
- Faites vérifier et entretenir : chaudières et chauffages chaque année avant l'hiver**
- Utilisez dehors : appareils de cuisson (brasero, barbecue) et groupes électrogènes**
- Respectez le mode d'emploi des appareils de chauffage et de cuisson**



www.prevention-maison.fr



Comment obtenir des renseignements ?

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter :

- L'Agence Régionale de Santé (ARS) de votre région
- Le Service Communal d'Hygiène et de Santé (SCHS) de votre mairie
- Le centre anti-poison et de toxicovigilance (CAP-TV) relevant de votre région
- Un professionnel qualifié : plombier-chauffagiste, ramoneur

Sites d'informations :

- inpes.sante.fr
- prevention-maison.fr
- sante.gouv.fr
- invs.sante.fr
- developpement-durable.gouv.fr

LA MISSION LOCALE

La Mission locale : l'accompagnement des 16-25 ans

La Mission locale du Pays de Redon et de Vilaine vous accompagne dans l'ensemble de vos démarches. Elle intervient dans des domaines aussi variés que la recherche d'emploi, l'accès à une formation, la découverte de métiers. Elle peut aussi vous apporter une aide dans vos démarches de santé, de logement, de déplacement. Vous pouvez aussi y trouver un soutien financier pour vos projets. C'est également un bon moyen de rencontrer d'autres jeunes comme vous au travers notamment des différentes actions qu'elle propose (culture, loisirs, sports) ainsi que celles de ses partenaires.



Chaque conseiller intervient sur un territoire et est disponible pour vous. Pour la commune de Saint-Just, Cyrille LEBRETTON est en permanence à iLOZ - Pipriac, et est joignable à la Mission locale au **02.99.72.19.50**.

Conseils en mobilité pour les jeunes : une étape clé vers l'autonomie professionnelle



Bien maîtriser ses déplacements peut offrir de nombreuses et nouvelles opportunités. C'est aussi faciliter son insertion sur le marché du travail. La Mission locale vous conseille et vous accompagne pour :

- Évaluer votre situation actuelle au regard de la mobilité,
- Répondre à vos besoins en matière de déplacements : transports en commun, covoiturage, apprentissage du code de la route, aides financières disponibles pour le passage du permis, simulateurs de conduite, conduite supervisée et service véhicule (avec mise à disposition de vélos, scooters, voiturette, voiture).

Point Accueil Écoute Jeunes (PAEJ) : Une écoute, un accompagnement sur ce que tu vis. Pour qui ?

• Les jeunes de 12 à 25 ans

Accompagnement, écoute, soutien, médiation pour toute personne confrontée à des difficultés de tous ordres (mal être, tension familiale, scolaire, isolement social, sexualité, addictions, violences, idées noires, ...).

• Les familles

Les proches d'un jeune peuvent être accueillis. Le PAEJ permet d'aborder et d'apporter un éclairage sur les problématiques de l'adolescence, de soutenir les parents dans leur fonction parentale afin d'aider à favoriser la relation parent-enfant.

Pour prendre rendez-vous :

-Référente PAEJ à la Mission locale :

07 88 49 15 60

-Antenne MDA 44 de Guéméné-Penfao :

02 40 51 55 60

-paej@ml-redon.com

Nous sommes au service de l'ensemble des jeunes du territoire !

**N'hésitez pas à parler de la Mission locale autour de vous...
et suivez-nous sur les réseaux : Facebook, Instagram, Twitter et YouTube.**



Pas encore inscrit(e) ? Pour bénéficier de nos services, c'est simple : appelez-nous au 02.99.72.19.50 ou inscrivez-vous sur notre site www.ml-redon.com

MISSION LOCALE du Pays de Redon et de Vilaine
3 Rue Charles Sillard - CS 60287 - 35602 REDON CEDEX
Tél : 02 99 72 19 50 - Site : www.ml-redon.com

HORAIRES D'OUVERTURE :
Du lundi au jeudi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30
et le vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00

**« MA SANTÉ POUR VOTRE COMMUNE »**

Aujourd'hui tout le monde ne peut s'affranchir d'une Mutuelle Santé au tarif de plus en plus élevé et parfois non-adaptée à ses besoins.

Bonne nouvelle, votre mairie vous ouvre désormais la possibilité de bénéficier d'un tarif privilégié en Complémentaire Santé à travers l'offre d'AXA « **Assurance santé pour votre commune** ».

Quels sont les avantages de ce tarif négocié ?

– **Une réduction à vie de 25% pour les seniors à partir de 60 ans**

– **Une réduction à vie de 25% pour les travailleurs non-salariés, artisans, commerçants, agriculteurs, professions libérales...**

– **Une réduction à vie de 15% pour les salariés**

L'offre est simple et accessible à tous, sans questionnaire médical, ni limite d'âge et vous permet d'avoir une complémentaire santé couvrant les besoins de chacun. Le seul et unique critère est d'être **domicilié ou de travailler sur la commune**.

D'ailleurs depuis le 1^{er} décembre 2020 avec la Résiliation Infra Annuelle, vous avez la possibilité de résilier votre ancienne complémentaire santé **à tout moment** sans frais ni pénalités après 1 an d'ancienneté.

Et dès le **1^{er} janvier 2024** et dans la continuité de l'action sociale menée par la mairie, un sujet sensible mais au combien important s'ajoute à cette proposition :

« L'OFFRE AXA DÉPENDANCE POUR VOTRE COMMUNE »

En parler, c'est déjà le début d'une solution.

Se prémunir contre la dépendance, la sienne ou celle d'un proche, est devenu l'une des principales inquiétudes des Français. D'autant qu'une perte d'autonomie peut peser très lourd dans le budget d'un retraité, d'une famille.

6 MOIS DE COTISATIONS REMBOURSÉS

Alors que beaucoup de Français l'ignorent, il existe pourtant des solutions et des assurances pour **vous aider** et **vous accompagner** à faire face. L'offre AXA Dépendance pour votre Commune propose un soutien **financier, administratif** et **psychologique** aux aidés et à leurs aidants en cas de dépendance.

Contact pour votre prise de rendez-vous : vos interlocuteurs locaux **Ronan BUCHET** au 06.70.16.26.32 et **Yann GÉRAULT** au 06.85.72.64.87 pour une **étude personnalisée**.

Zoom sur...

un service de l'Udaf 35



Un champ d'intervention de "Questions de Parents" : **le Harcèlement en milieu scolaire**

INTERVIEW

Dans le cadre de la "Journée Nationale de Lutte contre le Harcèlement scolaire" nous vous proposons ici un zoom sur le service Questions de Parents et plus particulièrement sur le dispositif "Stop Harcèlement".

Qu'est ce que le Harcèlement en milieu scolaire ?

« Le harcèlement scolaire est le fait de répéter des comportements et/ou des propos qui ont pour but ou pour effet la dégradation des conditions de vie, tant physiques, que matérielles ou émotionnelles, d'un ou d'une élève. Ces comportements sont imposés à une même victime par plusieurs personnes ou à l'instigation de l'une d'elle ».

Cette définition, extrait du code pénal, met en avant certains éléments bien connus comme la notion de répétition, celle d'intimidation. Elle parle aussi de la notion de groupe, un peu moins évoquée, mais qui pointe les dynamiques entre pairs qui ont un fort impact sur le harcèlement ; tant dans son caractère entravant, que comme levier possible.

Quand et comment a été créé ce dispositif à l'Udaf 35 ?

Nous l'avons créé début 2018, après des mois passés à nous dire que, dans nos différents contextes d'intervention (conférences, ateliers de parole pour enfants de parents séparés, consultations parentalité...), la problématique du harcèlement en milieu scolaire était très régulièrement évoquée, sans qu'aucune réponse thérapeutique spécifique ne soit proposée aux enfants/jeunes, ni de réel accompagnement pour leurs familles, toujours impactées par cette situation.

Nous avons alors souhaité proposer une consultation thématique, et avons pour cela cherché les moyens financiers, et rencontré les différents partenaires concernés par cette question (Justice, Education Nationale, associations de parents...)

A qui s'adresse ce dispositif ?

Les consultations s'adressent avant tout aux enfants ou adolescents qui ont été ou sont confrontés à une situation de harcèlement en milieu scolaire, cela quelle que soit leur place dans la situation.

Actuellement, nous accueillons majoritairement des jeunes qui sont dans la position de victime ou, qui sont victimes après avoir eu une place de harceleur.

Selon l'âge de l'enfant, une première rencontre est faite soit avec le parent seul, soit avec le jeune concerné et son parent. Par la suite, les parents peuvent être associés ponctuellement en début ou fin d'entretien, en concertation avec le jeune reçu. Lorsque cela semble pertinent, nous pouvons aussi inviter la fratrie.

Depuis fin 2022, des consultations à destination des parents qui ont des enfants concernés par la question du harcèlement ont été ouvertes au sein du service : elles ont été mise en place devant la demande de certains parents à avoir un espace pour eux, afin de penser la situation de leur enfant.

Laurinda RADON

Psychologue du service Questions de Parents



En savoir plus : www.udaf35.fr

rubrique "Services aux familles - Enfance et Parentalités"



Vie associative



CALENDRIER DES ANIMATIONS 1^{er} SEMESTRE 2024

DATES	ORGANISATION	MANIFESTATIONS	LIEUX
3 février	Comité des fêtes	Spectacle	Salle de Cojoux
16 mars	Groupe Saint-Yves	90 ans du club	Salle de Cojoux
23 mars	ESCP Volley	Repas	Salle de Cojoux
30 mars	UNC Section Saint-Just	Repas	Salle de Cojoux
18 & 19 mai	Groupe Saint-Yves	Tournoi de foot U17-U18	Terrain des sports
1 ^{er} juin	Municipalité	Relais de la flamme Olympique	Terrain des sports
6 juillet	Mégalithes'storm	Concours palets	Terrain des sports

COMITÉ DES FÊTES

Un spectacle humoristique organisé par le comité des fêtes aura lieu à Saint-Just le samedi 3 février 2024.

Nous aurons le plaisir d'accueillir **PAULO**.

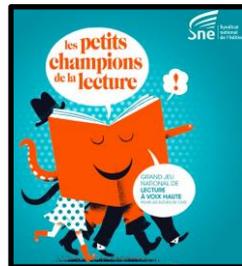
Si vous désirez passer une bonne soirée ou l'offrir en cadeau de Noël, n'hésitez pas, faites votre réservation sur le site HelloAsso ou par téléphone au :06 13 52 82 93 ou au 06 60 80 93 30.

AMICALE DES PARENTS DE L'ÉCOLE PUBLIQUE

L'Amicale des Parents de l'École Publique (APEP) est l'association des parents des enfants de Saint-Just, scolarisés à l'école des Colibris de Saint-Ganton.

L'école propose un projet pédagogique enrichissant pour les enfants, développant à la fois les aspects scolaires, une éducation artistique, culturelle, l'apprentissage du numérique et un éveil à la vie citoyenne.

Ce projet d'école s'appuie sur de nombreuses initiatives et projets de classe, comme des séances **Micro Folie** au cinéma associatif de Guipry-Messac, des projets d'**échange épistolaire** avec des enfants à l'étranger (projet Djibouti et la British School de Valencia en Espagne), un intervenant de Break Dance, ou encore la participation des CM au concours national **Les petits champions de la lecture**.



Cette année, l'APEP est heureuse de proposer plusieurs animations gratuites et ouvertes à tous les habitants de Saint-Just. Voici quelques photos :



Le 14 octobre c'était notre **concert de rentrée** en partenariat avec le FAR de Saint-Just. Le groupe Avel (Rêve) a mis l'ambiance à la salle du Far. Un moment convivial qui sera renouvelé.

Le 26 octobre nous avons fêté **Halloween à la médiathèque** avec Antoine. Des contes horribles, des gâteaux effrayants, des bonbons, du maquillage et un film ! Un après-midi parfait !



Et le 16 décembre, nous avons participé aux **Lampions de Noël**, le traditionnel marché de Noël de la commune.

Au plaisir de vous retrouver en 2024. Venez nous rencontrer !

Une **école publique accessible aux enfants de Saint-Just**, qui accueille tous les enfants de la TPS au CM2 dans un même lieu à l'entrée du bourg de Saint-Ganton.

Un **car de ramassage scolaire** emmène les enfants tous les jours depuis la place de l'église de Saint-Just (plusieurs arrêts sur le trajet), une **cantine** et une **bibliothèque** sont proposées sur place.

Venez découvrir notre belle école lors des **Portes Ouvertes**

le samedi 27 janvier de 10h à 12h !

Contact / Renseignements / Inscriptions

Amicale de l'École Publique : 06 48 74 66 91 /amicale_ecole_publique_stjust@laposte.net

Mme HERVY, directrice, est au bureau chaque jeudi.

Tél : 02.99.70.10.98 ou Mail : ecole.0352844b@ac-rennes.fr

Plus de renseignements sur le site internet de l'école : www.ecole-stganton.ac-rennes.fr

APEL NOTRE-DAME



Ecole Notre-Dame
12 rue Germain Blouin
35550 SAINT JUST

Pour cette rentrée 2023-2024, une nouvelle équipe se met en place au sein de l'Association des Parents d'élèves de l'Enseignement Libre (APEL).

L'APEL a pour but de participer concrètement à la vie de l'établissement ; de représenter, d'informer, d'accueillir et d'animer, tout cela grâce aux parents d'élèves et aux autres bénévoles.

Nos prochaines actions et manifestations :

- Participation à plusieurs journées travaux
- La vente de gâteaux Bijou
- La chasse aux œufs de Pâques
- La Kermesse prévue le 23 juin 2024

De plus, nous aimerions remettre au goût du jour un repas animé ainsi qu'un loto. Les dates seront communiquées via les cahiers de liaison des élèves ainsi que des affiches aux abords de la mairie et des commerces.

POUR CELA, NOUS AVONS BESOIN DE L'AIDE DE TOUS !



Les membres du bureau APEL de gauche à droite :

Julie, Guillaume (*secrétaire*), Maud (*trésorière*), Gaëtan (*président*), et Aurélie (*vice-présidente*).

Absents : Emilie (*vice-présidente*), Ferdinand et Benoît (membres)

JUST'MOBIL



PROJET MOBILITE SOLIDAIRE "JUST' MOBIL"

Un groupe de citoyens de Saint-Just se réunit actuellement et réfléchit sur la mise en place d'une structure de Mobilité Solidaire

- pour accompagner les personnes fragilisées dans leurs déplacements (âge, isolement social, précarité financière...)
- pour créer du lien social et rompre l'isolement des personnes en les accompagnant pour leurs courses, rdv médicaux, démarches administratives, visite aux proches.

Les déplacements sont effectués par des accompagnateurs bénévoles moyennant une participation financière.

En aucun cas, ce service n'entrera en concurrence avec les entreprises œuvrant en ce domaine.

Vous avez un véhicule et envie de consacrer un peu de votre temps aux autres, rejoignez l'équipe de BENEVOLES ACCOMPAGNEURS.

Vous ne pouvez plus vous déplacer par vos propres moyens, soyez les BENEFICIAIRES.

Les personnes intéressées (Bénéficiaires ou Bénévoles) sont invitées à s'inscrire en mairie avant le vendredi 26 janvier 2024.

Une réunion de présentation de l'association et d'information de son fonctionnement aura lieu :
le mardi 6 Février 2024 à 10h00, salle de la mairie.

ÉCOLE PRIVÉE NOTRE-DAME

En cette nouvelle année scolaire 2023-2024, l'école Notre-Dame accueille 50 élèves sur les 171 élèves scolarisés actuellement sur le RPI Saint-Melaine (5 nouveaux copains devraient arriver d'ici Pâques). Voici quelques-uns des moments forts de ce premier trimestre :

Sport à l'école : activités nautisme, mini-marronnaises, endurance au Bois Hurel à Redon et intervenants sportifs

La classe de CM1/CM2 a eu la chance de pouvoir bénéficier de 4 jours entiers d'activités nautiques, financées par Redon Agglomération. De mi-septembre à mi-octobre, les élèves se sont rendus à l'étang Aumée à Saint-Nicolas de Redon pour réaliser de la voile, du kayak ou de l'aviron.

Le vendredi 29 septembre, les CE2-CM1 sont allés à Redon pour participer à la course des mini-marronnaises.

Le vendredi 13 octobre, les élèves de CP/CE1/CE2 ont participé à une course d'endurance avec d'autres écoles du secteur, dans le cadre de l'UGSEL, au site du Bois Hurel à Redon.

Depuis la rentrée, les élèves de CE2/CM1 et de CM1/CM2 ont des interventions sportives avec des animateurs de l'Office des Sports, Gwendal et Valentin.



Journée RPI pour fêter la rentrée tous ensemble

Le vendredi 5 octobre, tous les élèves du RPI se sont retrouvés dans l'église de Saint-Just, avec le Père Thibaut, afin de célébrer la nouvelle rentrée. Les 7 classes se sont ensuite retrouvées à l'école Notre-Dame. Les élèves du CP au CM2 se sont répartis en différentes équipes mélangeant tous les niveaux afin de participer à différents jeux sportifs.

Les élèves de maternelle ont, quant à eux, participé à des ateliers sur le thème de la Préhistoire : recherches à la manière des archéologues (squelettes de dinosaures enfouis dans le sable), « Jurassic Park » en Land Art, poteries préhistoriques, lancer de « harpon » pour chasser le mammouth...



Projet d'année : Voyage à travers le temps et classe découverte

Cette année, les 3 classes de maternelle du RPI réalisent un voyage à travers le temps. A partir d'une machine à remonter l'Histoire, les enfants ont découvert la Préhistoire, avec les dinosaures et les hommes préhistoriques. Depuis le retour des vacances, les élèves découvrent une nouvelle période, « l'Antiquité et les Jeux Olympiques », notamment avec la bande dessinée d'Astérix aux jeux Olympiques.

Dans le cadre du projet à travers le temps, les élèves du CP au CM2 vont partir en classe-découverte au mois de mars. Programme prévu pendant 4 jours : Château de Blois, château du Clos-Lucé et des inventions de Léonard de Vinci, château de Cheverny et des secrets de Moulinsart, une Champignonnière, zoo de Beauval, soirée « contes ».

Projet « Musique » et littérature

Tous les 15 jours, les classes de CP au CM1 bénéficient d'une intervention de Stéphanie GILLÉ, du Conservatoire de Musique de Redon. En collaboration avec l'équipe enseignante, elle travaille sur la thématique de « la musique et le corps » (rythmique, percussions corporelles ; danses...).

Nous conservons, bien évidemment, nos liens très forts avec les médiathèques du RPI. Merci à Mélanie, Cynthia et Antoine d'accueillir chaque classe 2 fois par période pour lire des histoires, conter, proposer des animations, soutenir les projets de l'école. Ils nous sont d'une précieuse aide.



Les inscriptions pour la rentrée scolaire 2024-2025 sont possibles dès à présent.

Pour tous renseignements, n'hésitez pas à prendre contact auprès de :

Mme BOUREL Gwenaëlle par téléphone au 02 99 72 08 60 ou par mail à rpi-saint-melaine@orange.fr

Vous aimez la nature ? Engagez-vous !

Se former à l'apiculture, jardiner ensemble, ou encore se faire accompagner pour planter des haies bocagères chez soi. Au cœur de l'hiver, les propositions et activités du CPIE Val de Vaine au service du vivant et du faire ensemble, sont nombreuses. Tour d'horizon.

L'Arbre et la Haie : une pépinière engagée pour le bocage

En 2019, le CPIE lançait le programme d'actions L'Arbre et la Haie, en partenariat avec 16 communes de Redon Agglomération. Le projet vise à engager un programme de reconstruction écologique du bocage, à travers notamment la production de plants champêtres locaux, dont certaines espèces bénéficient de la marque végétal local*.

Pour y parvenir, le CPIE a créé en 2022 la pépinière l'Arbre & la Haie. Située à Saint-Ganton, sa vocation est de produire des jeunes plants forestiers ou bocagers pour le plus grand nombre.

Ophélie Margat est responsable de la pépinière l'Arbre et la Haie. « J'ai la chance de compter sur des membres bénévoles qui m'aident régulièrement. Mais la porte reste ouverte à toute personne qui souhaiterait rejoindre le groupe ».

Au programme en ce mercredi matin à la pépinière : arrachage de plants, nettoyage de graines,

préparation de commandes. Aidée par les bénévoles, Ophélie Margat s'active sous la serre pour préparer les commandes d'arbres et d'arbustes de particuliers, qui participent cette année à la campagne 2023 de plantation de haies bocagères. Myriam, une bénévole récente au sein de la pépinière, témoigne. « J'ai connu le CPIE à travers la campagne de plantation de haies bocagères, à laquelle je participe cette année en tant que particulière. Je suis installée à Saint-Just depuis la rentrée avec ma famille. J'ai le désir de mettre les mains dans la terre et d'apprendre, bien que je n'y connaisse pas encore grand-chose. J'ai appelé Ophélie un matin pour lui parler de tout cela. Elle m'a dit que j'étais la bienvenue pour rejoindre le groupe de bénévoles. Je suis ravie d'aider quand c'est possible, et d'apprendre au passage. Quelle richesse ! »

Inscription au rucher école 2024

Vous souhaitez découvrir la vie des abeilles et apprendre à conduire une ruche avec du matériel adapté ? Il reste encore des places pour s'inscrire à la formation 2024 du rucher école du CPIE.

De février à août 2024, Patrick Nevoux, apiculteur professionnel, et Bernard Chauvel, encadrant bénévole, mêleront cours théoriques (réglementation, les différentes techniques liées à l'usage d'une ruche, etc.) et sorties sur le terrain, à la découverte de ruches installées. Soit neuf séances au total.

« La formation est ouverte à toute personne ayant déjà une ou plusieurs ruches, et pour celles et ceux

qui veulent simplement découvrir l'apiculture », explique Bernard Chauvel. « L'abeille se porte mal, alors même qu'elle est la sentinelle de l'environnement. Il nous paraît important qu'un maximum de personnes soit sensibilisé et formé pour prendre soin de cet insecte précieux, que les gens installent des ruches pour augmenter la population des abeilles ».

En 20 ans, le CPIE a formé 340 apprentis apiculteurs, et récolté entre 90 et 150 kilos de miel chaque année.

Tarif : 48 € rucher + 12 € adhésion à l'association = 60 €.

Groupe jardin : apprendre en faisant

« Vous en pensez quoi, de verser ce mélange de poussière et de terre dans le compost ? » / « Avec Dominique, on aimerait bien avoir votre avis sur la taille du chèvrefeuille qui pousse sur le grillage. Vous pouvez venir un instant ? »

Un samedi matin par mois, le jardin pédagogique du CPIE accueille un groupe de jardiniers et jardinières de tous âges et niveaux. Laurent est passionné de permaculture. Il a rejoint l'aventure il y a bientôt trois ans. « Comme nous toutes et tous, je viens dans l'idée d'échanger et partager des connaissances ensemble autour du jardin au naturel. J'aime bien notre petit groupe, on avance ensemble avec fluidité. Ça va tellement plus vite quand on est plusieurs ! ». Au programme ce matin : tailler le chèvrefeuille et redresser le grillage qui le supporte, ramasser les feuilles mortes qui iront enrichir dans le compost sec, transporter les branchages situés sous le laurier et les déposer dans la haie sèche, etc. C'est l'heure de la pause ! Marie-Claire a apporté son thermos de café et des verres, Laurent un gâteau à partager.

« Les gens veulent apprendre à faire un jardin, je suis heureuse de partager mes connaissances avec les nouveaux. Notre groupe est ouvert aux personnes qui débutent et qui ont envie d'aider. C'est en faisant qu'on apprend », déclare Dominique, membre adhérente du groupe jardin.

Une date à retenir pour les amateurs de plantes : le 9 mars 2024, un troc-plantes est organisé par les adhérents CPIE du groupe jardin. Une occasion de venir échanger vos plants, graines et boutures du jardin !



Êtes-vous ultratrifoliophiles ou quadrifoliistes de Trèfle blanc ?

Sentez-vous l'odeur suave qui émane de cette prairie bien verte ? Cherchez bien dans l'herbe, au-dessus d'un tapis de feuilles à trois folioles, vous trouverez des petites têtes de 40 à 80 fleurs. C'est le **Trèfle blanc** (*Trifolium repens* L.). D'abord verdâtres et dressées, puis blanches quand elles sont prêtes à être fécondées, chacune de ses fleurs se penche progressivement et vire au rosâtre, et se dessèche en fin de floraison. Cette stratégie permet aux abeilles de s'orienter immédiatement vers les fleurs fécondes car le blanc de l'étendard (pétale supérieur le plus grand de cette Fabacée) renvoie les ultraviolets du soleil. L'abeille n'a plus qu'à se poser sur les ailes (pas les siennes, mais c'est le nom des pétales latérales) et, sous son poids, les étamines sortent de la carène (pétale inférieure en forme de carène de bateau) pour y déposer le pollen sur les poils de l'abeille et faciliter ainsi la fécondation croisée.

Une fois l'abeille repartie, tout se remet en place et les étamines retournent à l'abri des intempéries dans la carène jusqu'à la prochaine visiteuse. La fleur fécondée produira de très petites gousses avec 3 à 4 graines, comme pour les petits pois, mais en taille lilliputienne !

Très commun, le **Trèfle de Hollande** pousse dans presque toute la France. Vous le retrouverez dans vos périple autour du monde en Asie, Afrique septentrionale et Amérique du Nord, à l'exception des régions boréales. Il vous sera d'autant plus facile à trouver, qu'il est souvent utilisé dans les mélanges pour les gazons du fait de sa résistance au piétinement avec ses tiges rampantes et ses racines adventives. La **Trainelle** est aussi semée en pâturage pour sa bonne valeur fourragère, mais vous risquez probablement de tomber sur une des 140 variétés sélectionnées donnant une grande polymorphie à la plante.

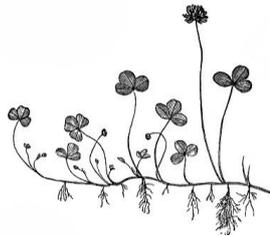
Cette diversité se retrouve aussi au niveau de sa génétique. Issu d'une hybridation, il y a environ 20 000 ans, de deux espèces cousines, le Trèfle palissant et le Trèfle de l'Ouest, il a gardé tous les chromosomes de ses parents ce qui en a fait un organisme tétraploïde (à 4 paires de chromosomes au lieu de deux). Ainsi, suivant les combinaisons génétiques, mais aussi les conditions environnementales, on a des **Trèfles rampants**, qui produisent plus ou moins d'acide cyanhydrique. Quand ses feuilles sont endommagées et sous l'action d'une enzyme, la linamarase, cette cyanogénèse permet à la plante de se défendre contre les attaques des herbivores, escargots, insectes ou divers rongeurs. Toutefois, cela peut aussi nuire aux vaches et moutons s'il est consommé en trop grande quantité. L'autre inconvénient de ce fourrage est qu'il est source de gonflement de l'abdomen par accumulation anormale de gaz issus de la digestion chez les bovins et ovins. C'est pour cela qu'il est généralement semé en mélange avec le

ray-grass. De plus, le **Trèfle bâtard** présente une symbiose avec des bactéries (rhizobium) hébergées dans des nodosités au niveau des racines et qui sont capables de fixer l'azote de l'air. Ainsi, sa culture constitue un excellent engrais vert.

Ne vous alarmez pas si vos enfants jouent à sucer le nectar de la base des fleurs pour en aspirer le nectar sucré, ou si vos amis vous proposent une salade agrémentée de fleurs ou de feuilles de **Coucou**; c'est sans danger à ces doses. Même que dans plusieurs pays européens, les fleurs étaient séchées, pulvérisées et mélangées à de la farine pour faire du pain en période de disette. Il faut dire que sa richesse en protéines permettait probablement de combler l'estomac, mais aussi certaines carences alimentaires en protéines.

Mais, au fait, c'est un Trèfle à 3 ou 4 feuilles ? En toute rigueur botanique, la feuille est constituée d'un long pétiole dressé qui est terminé généralement par 3 folioles en forme de cœurs renversés, souvent marbrées de blanc. La forme rare de **Trèfle à quatre feuilles** aurait une origine génétique. On a estimé qu'il y a environ 10 000 trèfles à trois feuilles pour chaque trèfle à quatre feuilles. Pour augmenter ses chances de le trouver, il faut chercher dans certains sols pollués ... sans aller forcément à Tchernobyl ou Fukushima. On peut même trouver exceptionnellement des trèfles à cinq ou six feuilles, voire plus.

Pour le trèfle à 3 folioles, le **Shamrock** ou **Trèfle Irlandais** de la Saint-Patrick, c'est le symbole de la Sainte Trinité, tandis que le trèfle à 4 folioles, plus rare, c'est le parfait porte-bonheur. Si dans le langage des fleurs, il signifie : « Pense à moi »...c'est probablement parmi les 10 000 autres prétendants. Une fois l'écu choisi, c'est le jackpot : la première foliole apporterait la renommée, la deuxième la richesse, la troisième l'amour et la quatrième la santé. Mais la légende ne précise pas si les indiens Mohawks d'Amérique du Nord utilisaient des trèfles à 3 ou 4 feuilles pour soigner l'asthme. Idem de nos jours, les remèdes à base de **Triolet blanc** servent à soigner les oreillons, le rhume, et la sinusite, en homéopathie, c'est à dire en très petite quantité de principe actif...ou avec beaucoup de chance ! Toujours la chance, c'est ce qu'espérait aussi Ugo Sivocci qui en offrit en 1923 aux pilotes de l'écurie Alfa Romeo avant le départ de la 14^e Targa Florio. Le **Trifoglio bianco** devint ensuite le symbole des voitures « Alfa ». Mais, rappelons aussi à ces mêmes pilotes de l'extrême que le trèfle ornait aussi les sépultures à la renaissance... la prudence reste meilleure conseillère que la chance sur la route. Que vous soyez ultratrifoliophiles, c'est à dire collectionneurs de trèfles à quatre feuilles, ou quadrifoliistes, ceux qui les trouvent, je vous souhaite que du bonheur en cette fin d'année !



MÉGALITHES'STORM

Pour la saison 2023-2024, l'association des Mégalithes'storms a créé une section Pétanque qui vient compléter la section Palets. Le nombre d'adhérents de l'association est de 34 personnes, sachant qu'une limite est donnée pour les adhérents aux palets du fait d'un manque de local adapté. Malheureusement plusieurs demandes d'adhésion, à la section Palets, ont dû être refusées encore cette année.

Pétanque :

Six mois après la création de notre section pétanque, 17 boulistes se sont inscrits et une douzaine arpente hebdomadairement le parking de la salle de Cojoux.

Dès le printemps, nous avons proposé à la municipalité la création d'un boulo-drome, notre terrain de jeu actuel étant peu adapté. Après plusieurs échanges avec les élus concernés, notre demande a été acceptée et quatre terrains de boules devraient voir le jour sous les chênes à côté de la buvette. A l'heure où nous écrivons cet article les « premiers coups de pioche » ont été donnés, nous attendons avec impatience la fin de la réalisation.

Que vous soyez joueur (ou joueuse) confirmé(e) ou débutant(e), venez nous rejoindre le samedi de 14h à 17h au terrain des sports.

Pour plus d'informations, n'hésitez pas, contactez Patrice MARCADÉ au 06 32 70 23 42.



Palets :

En plus des entraînements du samedi, qui permettent à chacun de passer des instants conviviaux tout en pratiquant son loisir favori, plusieurs membres de la section pratiquent le palet en compétition.

A noter cette été la participation de 5 doublettes à la coupe de France de palets sur planche bois à Lanrelas (22), avec pour 2 équipes une 2^{ème} et une 3^{ème} place sur la compétition du matin qui accueillait 293 doublettes venant de toute la France.

2 équipes sont engagées en Championnat de France Interclubs, 1 équipe D1 et 1 équipe en D2, les 2 premières journées se sont déroulées à Lanrelas (22) et Châteaubourg (35).



Il manquait le Président !

L'association organisera un concours de palets le samedi 6 juillet au terrain de sports.

Le Président, Jean-Michel DALLÉRAC.

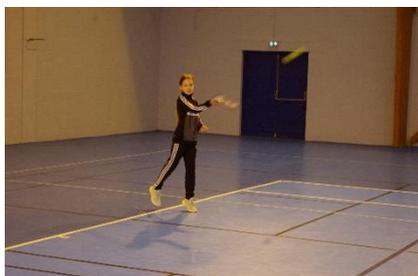
TENNIS CLUB DE COJOUX

Une nouvelle saison commence !

Deuxième année de partenariat avec Mathis animateur stagiaire au Groupement d'Employeurs Sportifs en Pays de Redon (GESPR).

Deux heures de cours le samedi nous sont allouées ; à 10h pour nos licenciés les plus jeunes Kaia, Noé et Victor et à 11h pour les plus âgés Elouann, Maël et Malone.

Les objectifs resteront les mêmes, progresser et surtout se faire plaisir.



Depuis fin novembre, les clés de la salle de sport ne sont plus disponibles au bar des Landes. Le bureau du Tennis Club remercie Stéphanie ÉCHELARD pour sa disponibilité, le sérieux dont elle a fait preuve pendant toutes ces années dans la conduite des inscriptions et réservations. Provisoirement, la clé d'accès à la salle est déposée au « Panier gourmand », épicerie tenue par Anne Sophie et Thomas GAUTHIER. Merci à eux d'en avoir accepté la gestion.

Quant aux réservations, nous vous demandons de bien vouloir vous inscrire via la boîte mail du tennis : tcsaintjust35550@gmail.com, d'attendre l'accusé réception (par sms ou mail) avant de récupérer la clé aux heures d'ouverture de l'épicerie.



Je vous rappelle la mise en place, depuis plusieurs saisons, d'une carte d'adhésion au club pour la modique somme de 15 euros. Cette carte vous permet d'accéder aux infrastructures sportives de la commune (courts intérieur et extérieur).

Vous êtes intéressés pour pratiquer le tennis, alors n'hésitez pas, contactez-nous !

Patrice MARCADÉ : 06 32 70 23 42 ou tcsaintjust35550@gmail.com

Le bureau du Tennis Club de Cojoux vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année et vous présente ses meilleurs vœux pour l'année 2024 !

Le bureau du Tennis Club de Cojoux.

ESC PIPRIAC- ST JUST VOLLEY-BALL

La saison 2023-2024 arrive à mi-parcours... Grace à l'implication de tout l'ensemble des membres du bureau et ainsi que les entraîneurs assistés des bénévoles, les jeunes et moins jeunes portent haut et fort les couleurs de l'ESC Pipriac Volley.



M15 masculin 2023-2024



M13 filles 2023-2024



A partir de 4 ans...



Une partie de nos volleyeuses ...



Après avoir passé de nombreuses saisons au sein de l'ESC Pipriac Volley, Hugo MORTIER est allé chez nos voisins de Saint Nazaire pour parfaire sa formation. L'entrée de Hugo en qualité de libéro lors du match de coupe d'Europe lui laisse présager un bel avenir dans le monde du volley-ball. Félicitations Hugo, l'ESCP est fière de toi.

A vos agendas :

Rendez-vous **le 06 janvier 2024**, l'ESC Pipriac – St Just Volley-Ball organise son **Loto** animé par Dédé. Salle polyvalente de Pipriac espace Albert Poulain, ouverture des portes à 18h00 pour débiter à 20h00.



 **Samedi 23 mars 2024**
Salle Cojoux à Saint Just

REPAS DANSANT

19h00 ESCP Volley-Ball



Réservations :

Jean-René MATHURIN

62 rue docteur Laënnec 35550 PIPRIAC
Contact 06 87 77 41 78 (à partir de 19h00)

FOYER D'ANIMATION RURAL

Dame Catherine : La "précurseure"

Le FAR, toujours très attaché à mettre en valeur les véritables trésors de notre commune, n'a pas attendu l'actuel engouement envers le patrimoine régional et national, pour travailler à la préservation des lieux et des sites de Saint-Just. Ainsi, nous envisageons de préparer une exposition sur les clichés d'Anne-Catherine (1874-1958), photographe pionnière établie à Redon, qui, durant la période de 1910 à 1927, réalisa de nombreuses prises de vue dans la région et, notamment, sur les habitants, les bâtiments et les événements de notre bourg et de ses environs. Ce sera l'occasion pour certains d'entre nous de reconnaître quelques aïeux très chers et de constater l'évolution de la commune depuis un siècle...

PHOTO: Monsieur Debray, 23 nov. 1925 (Anne CATHERINE)



Journées du patrimoine : le FAR plébiscité par la région

A l'occasion des Journées européennes du patrimoine, la randonnée organisée par le FAR, sur le thème des fours à pain, faisait partie des 50 coups de cœur choisis par notre région. Malgré l'orage ("la pluie du matin n'arrête pas le pèlerin !"), la cinquantaine de participants a fait de cette manifestation un moment très convivial, prouvant tout l'intérêt que suscitent les curiosités, souvent inconnues, de notre commune. Au manoir de la Vallée, après une visite des travaux de restauration du lieu, le propriétaire a présenté son four à pain double puis, au Val Hamon, Olivier a fait fonctionner le sien au grand régal des randonneurs. Comme quoi les nourritures spirituelles peuvent aussi contenter les plus grands gourmands !

PHOTO : contes gallo avec Jean-Luc LAQUITTANT



La danse bretonne : encore bon pied, bon œil !

La danse bretonne, que le FAR propose aux adhérents depuis des lustres, a repris ses cours en septembre avec une vingtaine de participants. Celle-ci, toujours animée par Marie-Thé Chevé, se verra augmentée d'au moins trois soirées de "Bal Folk" avec le nouveau duo "Tête en l'air" constitué de Patrick Vailland à l'accordéon et Gérard Val au violon (Entrée libre et participation au chapeau). Nul doute que ça va guincher "sévère" sous les solives ! Hélas, du fait de la baisse de notre financement, nous ne serons pas en mesure d'organiser notre Fest-Noz annuel. Dommage...

PHOTO : soirée danses bretonnes animée avec le groupe « tête en l'air ».



Le FAR "high tech"!

Soucieux de ne pas laisser certains de nos concitoyens dans une connaissance encore trop abstraite du numérique, notre atelier "Informatique en Liberté" vient de voir le jour sous la houlette de l'expérimenté Ludovic Ladam. Ce dernier anime l'activité, ouverte à tous deux samedis par mois, et vous fera profiter gratuitement de ses lumières (adhésion au FAR de 10 euros). N'oubliez pas d'apporter votre ordinateur !



La gymnastique : du plomb dans l'aile ?

Malgré tous nos efforts pour maintenir l'activité cette année, la faiblesse du nombre de participants et, la baisse sensible de notre financement font que nous serons probablement obligés de suspendre notre cours de gymnastique à l'avenir. Ce sera sûrement un crève-cœur pour tous ses participants mais le FAR se doit d'avoir une gestion saine pour continuer à exister, comme il le fait depuis l'année 1980, au service de la commune et de ses habitants !

FAR
Saint-Just

Contact : 06 14 43 44 11
ou farsaintjust35@yahoo.fr

VIE ÉCONOMIQUE DE LA COMMUNE

2 nouvelles entreprises sur la commune :

DIEZ Élagage
Élaqueur Grimpeur au service de l'Arbre.

- Élagage
- Démontage par rétention
- Taille douce
- Soins aux arbres
- Abattage difficile

06.83.68.70.51

60 Treal - 35550 Saint-Just
diezcedric@yahoo.com

DEVIS GRATUIT

JK TAXI

07-48-14-81-70

Taxi conventionné

Société de TAXI 7j/7 24h/24

- Transport de particuliers et de professionnels
- Gare et aéroport
- Transport médicalisé assis
- Transport scolaire

jktaxi35@gmail.com

REJOIGNEZ-NOUS!

@JKTAXI



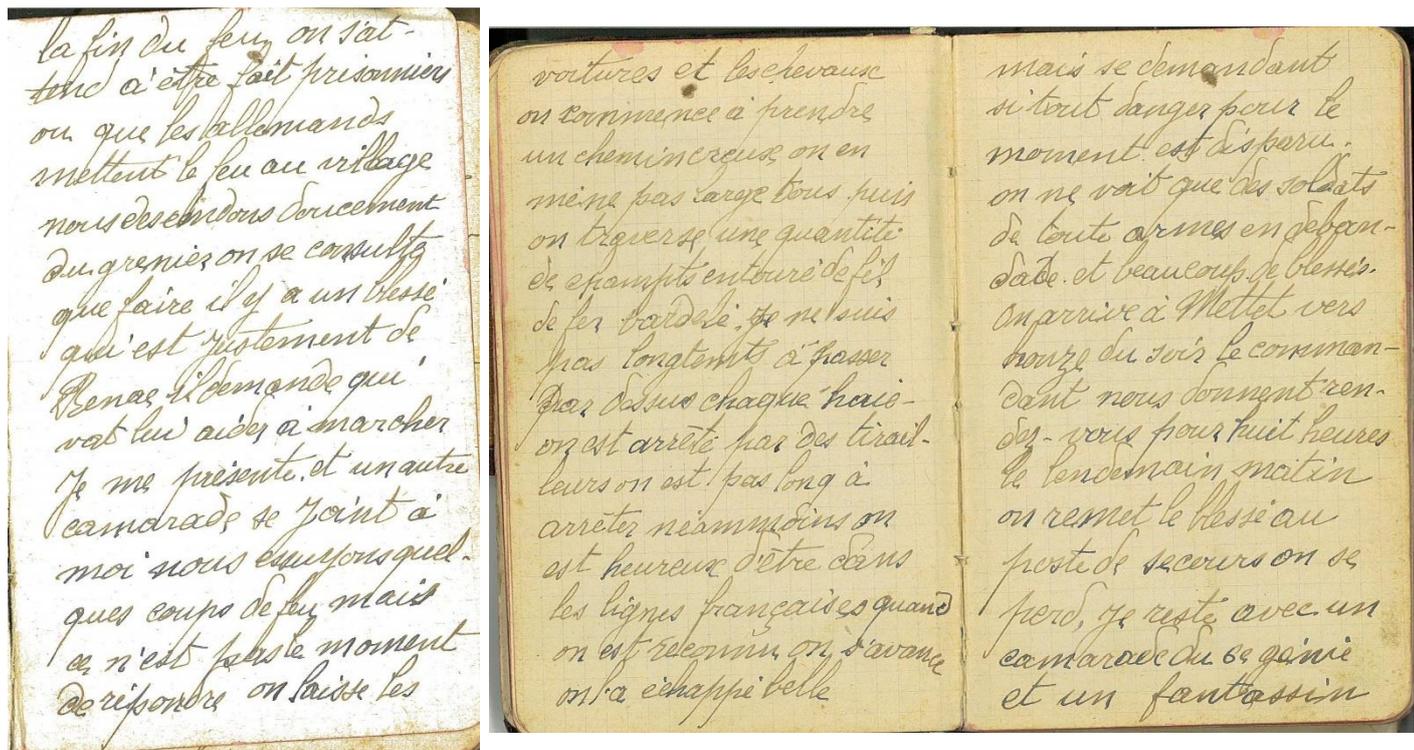
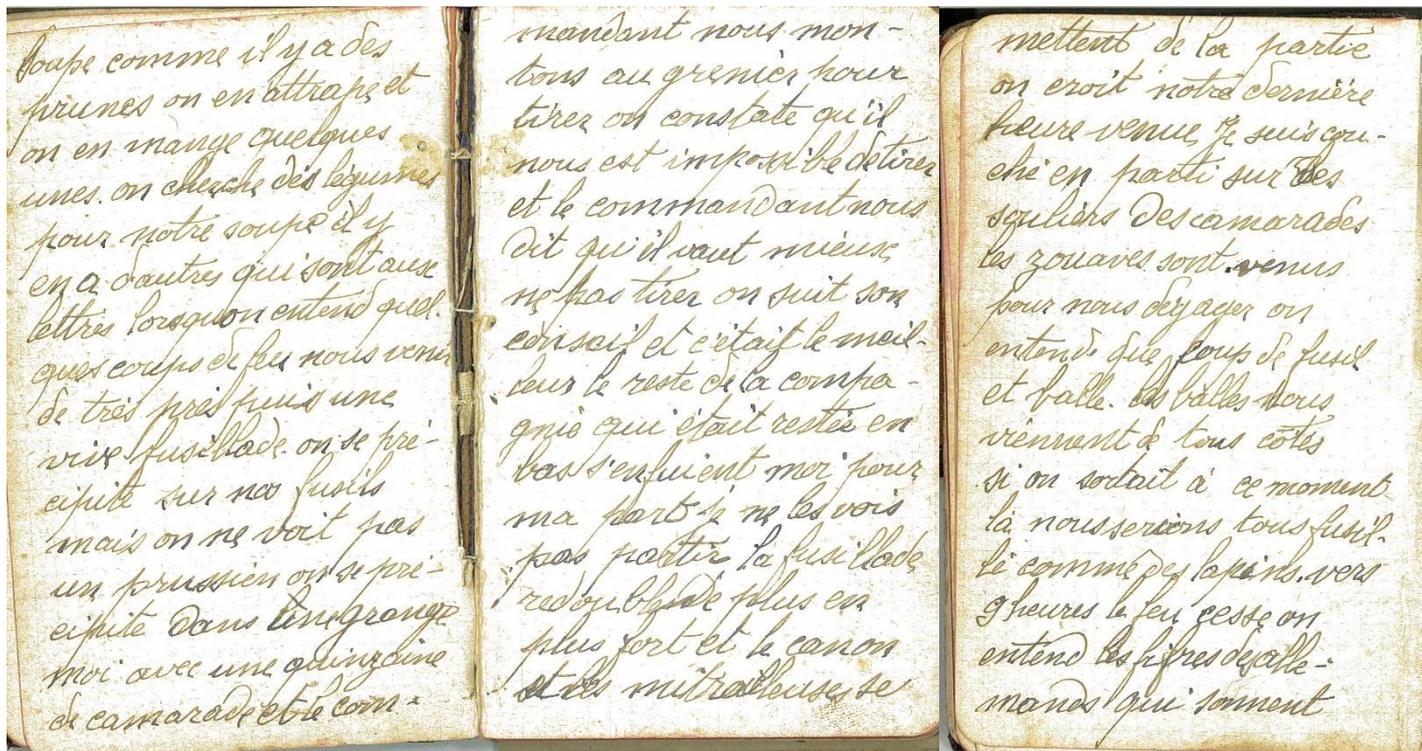
LA POSTE | AGENCES & RELAIS

Retrouvez les services de La Poste dans votre Agence Communale de Saint-Just. L'agence postale se situe à l'accueil de la Mairie, aux mêmes horaires d'ouverture.

- Affranchissement
- Dépôt et retrait de courriers et colis
- Vente d'enveloppes et emballages Prêt-à-Envoyer
- Retrait et versement d'espèces sur CCP et compte épargne du titulaire dans la limite de 350 € par période de 7 jours glissants
- Dépôt de chèque sur CCP ou compte d'épargne

SOUVENIRS DE LA GUERRE EUROPÉENNE

1914-1925 D'UN ENFANT DU PAYS



... à suivre

